



Musiques et Danses
en Finistère

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

MUSIQUES & DANSES BILAN 2009 / 2015



LES MISSIONS DE MUSIQUES ET DANSES EN FINISTÈRE

Lieu original d'échanges, de concertations, de réflexions, de ressources et de mises en réseau des acteurs culturels de territoire, Musiques et Danses en Finistère accompagne les politiques publiques et s'inscrit dans leur mise en œuvre. L'établissement public développe un travail d'ingénierie culturelle en recherchant l'exemplarité des projets et des actions proposés ; la concertation à toutes les étapes de la réalisation des projets et des actions. L'établissement veille particulièrement à un rééquilibrage géographique, en portant prioritairement son action en zone rurale et sur les territoires moins pourvus en offre culturelle.

Sa participation à la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques

Les avancées significatives de la mise en œuvre du schéma proviennent de la volonté politique des élus du Conseil départemental et de la coopération entre le service culturel du département et Musiques et Danses en Finistère (MDF). Ce travail conjoint s'est décliné pour l'un dans la présentation de la politique départementale, l'élaboration des conventions d'objectifs et l'instruction des demandes de subvention, pour l'autre en accompagnant les acteurs et les élus locaux sur le terrain, afin de leur permettre d'élaborer au mieux le développement des enseignements artistiques en musique et en danse sur leur territoire. La méthode de co-construction de projets employée par les professionnels de MDF s'est opérée dans le cadre de Conseils Techniques et Pédagogiques (CTP). Ces commissions ad hoc ont rassemblé à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomérations, élus, professionnels de la culture et d'autres domaines (enseignement général, dirigeants associatifs, citoyens...). Dans ce cadre, les chargés de mission de MDF ont déployé une méthodologie qui permet d'accompagner les collectivités dans leurs choix et dans les réponses qu'elles désirent apporter aux habitants, dans différents domaines (le rapprochement de l'enseignement artistique avec la production artistique, l'enseignement général, l'accessibilité des personnes, la qualité des enseignements, l'innovation pédagogique,

les interventions en milieu scolaire...). Les CTP ont donné lieu à une centaine de réunions qui ont abouti à la signature de 19 conventions entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et le Conseil départemental, dont les objectifs sont désormais inscrits dans les contrats de territoire.



Comité de projets MDF - Quimper

Directeur de la publication : Jean-Jacques Gire

Comité de réflexion et de rédaction : Yannick Le Bitter, Isabelle Brochard, Ronan Pella, Célia Ridé

Synthèses : Clara Canis

Relecture : Maryse Poupon

Cartographies, illustrations, PAO : Bruno Curunet, avec la collaboration de Camille Landais (service civique)

Remerciements :

Musiques et Danses en Finistère remercie très sincèrement l'ensemble des directeurs ou coordinateurs d'école qui ont répondu au questionnaire de cette enquête.

SOMMAIRE

Éléments cadre

La loi du 13 août 2004

Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques en Finistère

Chapitre 1 : typologie des répondants

1. Répartition des écoles ayant répondu au sondage5

Chapitre 2 : une structuration territoriale à deux vitesses en musique et en danse

1. Un panorama éloquent en musique5

2. Une structuration moins évidente en danse8

Chapitre 3 : des profils et fonctionnements d'écoles différents

1. Une majorité d'écoles associatives11

2. Un effort à produire pour la direction de projet et le suivi administratif11

3. Des bénévoles très engagés12

4. Des projets d'établissements à géométrie variable12

5. La formation des enseignants mieux organisée et financée dans le secteur territorial13

6. Budget des écoles : de grandes disparités13

Chapitre 4 : les enseignants à la loupe

1. Un grand nombre d'enseignants17

2. L'emploi plus fragile dans l'associatif17

3. La formation pas encore assez suivie par les enseignants19

4. Les diplômés : une exigence différente pour l'enseignement de la musique et pour celui de la danse20

5. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) fait son chemin20

Chapitre 5 : la qualité des enseignements et le parcours d'élève à conforter

1. Les projets pédagogiques à peaufiner22

2. Une richesse des esthétiques enseignées en musique tous secteurs confondus22

3. L'offre de l'enseignement vocal ne s'applique pas partout23

4. La présence des Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) à renforcer24

5. Les locaux et les équipements des lieux d'enseignement des MAA à développer24

6. Les partenariats entre les écoles et les lieux de Musiques Actuelles peu nombreux25

7. L'essor des cours d'éveil et d'initiation musicale à destination du jeune public26

8. Le Parcours Global d'Etude (PGE) prend son envol (musique & danse)26

9. Le cours instrumental en multi-formats27

10. La formation musicale régénérée27

11. Les pratiques collectives ont le vent en poupe28

12. Les partenariats avec les lieux de spectacle et les artistes sont en progression28

13. Un processus d'évaluation différent entre écoles territoriales et associatives29

14. Une belle offre en danse dans les quatre esthétiques soutenues par le Conseil départemental30

15. Une réelle prise en compte de l'éveil et l'initiation à la danse31

16. Un Parcours Global d'Etude en place mais pas pour tout le monde31

17. Les élèves hors Parcours Global d'Etude sont plus nombreux en danse32

18. Le binôme musique et danse fait recette dans le territorial ; l'atelier et la culture chorégraphique se déploient dans l'associatif32

19. Une évaluation surtout en contrôle continu33

20. Des partenariats avec les lieux de spectacles confirmés33

21. Des locaux pour la danse majoritairement aux normes34

22. Le binôme musique et danse facilité dans les écoles offrant les 2 disciplines35

Chapitre 6 : et les usagers dans tout ça ?

1. Un large public accueilli dans les écoles38

2. Le public de moins de 20 ans et féminin en plus grand nombre38

3. Des interventions plus développées en musique qu'en danse dans le primaire39

4. Le BOUM des interventions en milieu scolaire40

5. L'expansion de la Danse A l'Ecole (DAE) à entretenir40

6. La prise en compte des personnes handicapées progresse42

7. Des projets rentrent au collège43

8. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) : une première année d'expérimentation44

9. Des interventions hors des sentiers battus44

10. L'école accueille d'autres pratiques en amateur45

11. La mise en réseau des écoles facilitée par la proximité46

Chapitre 7 : politiques tarifaires : encore un effort48

Chapitre 8 : et après ? préconisations pour la poursuite du développement du schéma

1. Les avancées introduites par le schéma52

2. Les perspectives de travail : préconisations53

3. Le bilan synthétique (carte heuristique)58

Éléments cadre

La loi du 13 août 2004

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales fait partie des lois de décentralisation.

Elle clarifie le rôle respectif de chaque niveau de collectivité territoriale et de l'État dans le domaine des enseignements artistiques.

L'article L216-2 de ladite loi prévoit que « *les départements adoptent un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.* ».

Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques en Finistère :

« *Dans la continuité de sa politique départementale initiée en 2001 en faveur de l'enseignement musical et chorégraphique et conformément aux dispositions définies par la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil départemental du Finistère a adopté le 29 janvier 2009 un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA). L'enjeu consiste à mettre en œuvre une politique culturelle d'aménagement du territoire, afin d'organiser l'accès au plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité.* »

Le Conseil départemental a confié une nouvelle fois à Musiques et Danses en Finistère un travail d'enquête quantitative et qualitative auprès des écoles de musique et de danse associatives et territoriales, afin d'apprécier, cinq années plus tard, les résultats de la mise en œuvre de ce schéma. L'étude s'attache particulièrement à mesurer son impact sur l'aménagement culturel du territoire, la qualité des enseignements et ses effets concrets sur la professionnalisation des enseignants et l'accessibilité du public.

Au préalable, il faut rappeler que les établissements d'enseignements artistiques accomplissent avec professionnalisme et détermination leur mission d'éducation artistique au service du public. La reconnaissance de leur engagement ne dispense pas pour autant d'examiner leur fonctionnement au regard des

collectivités qui les financent, particulièrement le Conseil départemental qui a adopté un dispositif d'aide spécifique. L'ensemble de cette appréciation a pour objectifs de porter un regard critique mais aussi positif et bienveillant.

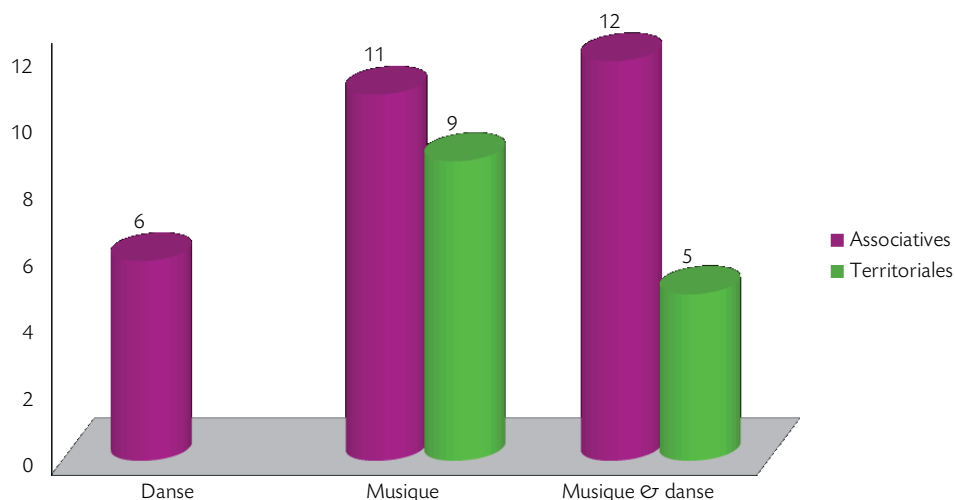


Pratique collective - Douarnenez

CHAPITRE 1 : TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

1. Répartition des écoles ayant répondu au sondage

Pour procéder à cet état des lieux, un questionnaire en ligne (© Sphinx) a été soumis aux 64 écoles disposant d'un enseignement de musique et/ou de danse aidées par le Conseil départemental en 2013. 67 % d'entre elles y ont répondu.



Les écoles associatives ont majoritairement répondu au sondage, elles sont les plus nombreuses dans le Finistère.

CHAPITRE 2 : UNE STRUCTURATION TERRITORIALE À DEUX VITESSES EN MUSIQUE ET EN DANSE

Outre la « diagonale du vide » en centre Finistère, on observe une relative équité territoriale dans la répartition de ces structures, au profit des usagers.

Il est intéressant de constater que les lieux d'enseignement musical soutenus par le département et les autres collectivités territoriales offrent une grande diversité dans leur structuration : écoles municipales, associatives, réseaux, écoles communautaires, établissements publics de coopération culturelle (EPCC), etc.

1. Un panorama éloquent en musique

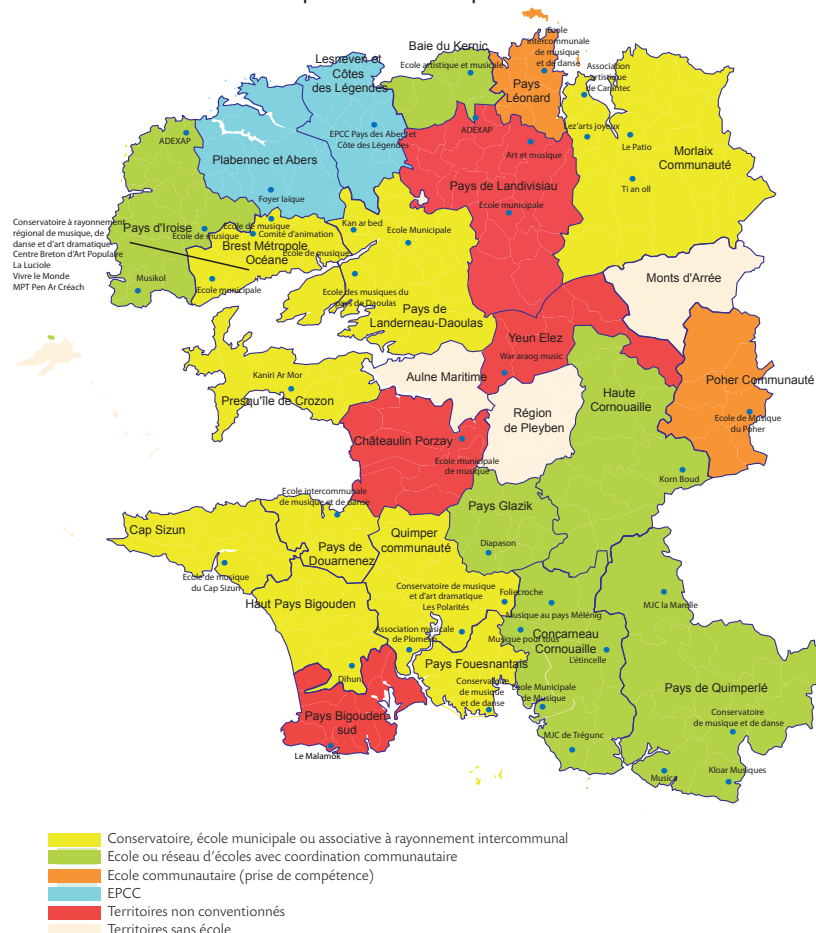
Sous l'impulsion de la loi de 2004 et l'incitation du Conseil départemental qui propose une aide financière aux communautés de communes ou d'agglomérations impliquées auprès des écoles de musique, ces lieux d'enseignements artistiques ont pris leur essor.

L'école de musique dans ses nouvelles approches peut jouer le rôle de catalyseur et ouvrir la voie à des partenariats entre les différents acteurs culturels du territoire (équipes artistiques, lieux de diffusion, pratiques amateurs), les acteurs institutionnels (élus, écoles, groupes constitués) et les populations. Musiques et Danses en Finistère y contribue concrètement depuis plusieurs années en aidant, les collectivités, les acteurs culturels et les habitants à co-construire des projets qui prennent en compte la qualité des enseignements, l'accessibilité des publics et le rayonnement culturel de leurs écoles. La signature de conventions d'objectifs au sein des contrats de territoire, entre le Conseil départemental et les communautés de communes ou d'agglomérations, conforte ce processus.

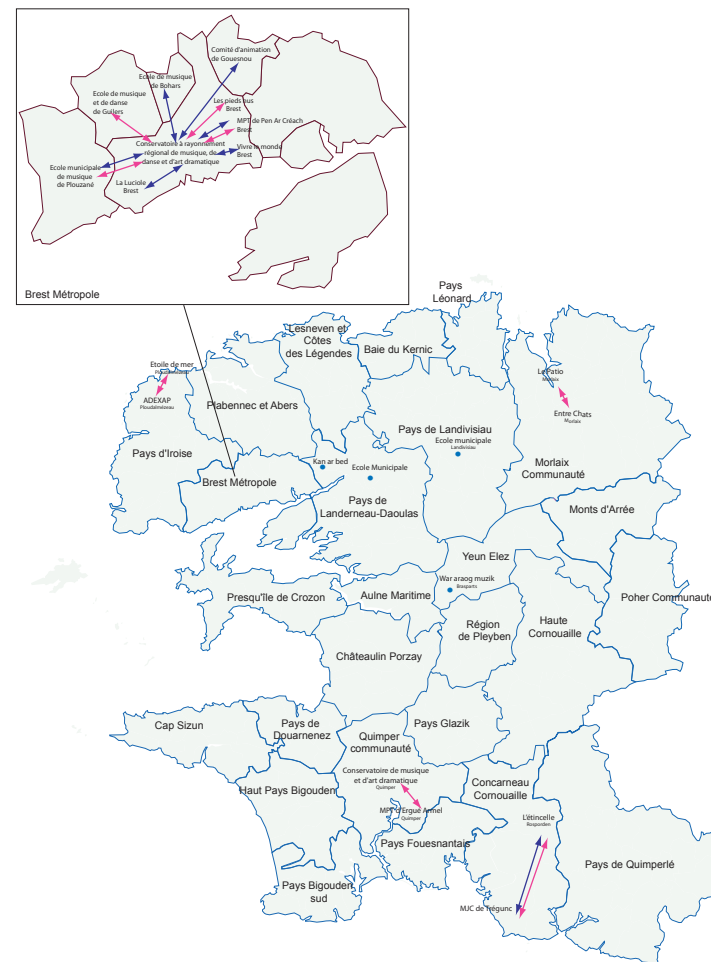
La coexistence de financements croisés entre le Conseil départemental et les communautés de communes ou d'agglomérations a permis de créer des postes de coordinateurs, de chefs de projet, d'intervenants en milieu scolaire etc. Certaines collectivités ont préféré embaucher directement des professionnels pour les mettre à disposition des lieux d'enseignements sur leur territoire ; d'autres ont plutôt souhaité intégrer les écoles de musique et de danse sous la forme de régie communautaire. Ainsi, entre 2008 et 2013, 19 conventions d'objectifs ont été signées dans le cadre du schéma. Cette dynamique s'accompagne d'une structuration du secteur et d'une consolidation des emplois (associatifs et territoriaux) dans les lieux d'enseignement musical sur l'ensemble du département.

Sous l'impulsion et les préconisations du schéma des enseignements artistiques, des écoles locales de musique et de danse se sont rapprochées d'écoles mieux structurées. Ces rapprochements font l'objet de conventions entre écoles qui précisent les soutiens ou partenariats mis en œuvre.

Typologie et répartition des écoles soutenues financièrement par le Conseil départemental et les EPCI



Rapprochement des écoles référentes et écoles isolées en musique et danse et les écoles de musique isolées non rapprochées



2. Une structuration moins évidente en danse

Le soutien aux écoles de danse par les collectivités n'a pas été pris en compte de la même manière que pour l'enseignement musical dans les conseils techniques et pédagogiques animés par MDF. Les élus ont souhaité se focaliser davantage sur la musique qui leur apparaissait prioritaire. Plusieurs éléments sont venus motiver ce choix :

- l'enseignement de la danse étant collectif, il coûte moins cher que les cours individuels en musique ;
- l'acquisition d'instruments, de matériels etc. dans le cadre de la pratique de la musique représente des investissements plus importants qu'en danse ;
- la loi sur l'enseignement de la danse du 10 juillet 1989 a rendu obligatoire l'obtention d'un diplôme d'Etat pour les danses classique, contemporaine et jazz et la mise aux normes de studios pour la pratique de tout type de danse, ce qui peut représenter deux freins au développement de l'enseignement de la danse ;
- la prévalence du secteur associatif et l'isolement des professeurs de danse rendent la structuration des écoles plus difficiles ;
- la matière même de l'enseignement de la danse, qui est d'interroger la place du corps dans les apprentissages et la société en général.

La cartographie des écoles de danse soutenues par le Conseil départemental en 2014, fait également mention de celles qui l'étaient en 2013, au moment de l'envoi des questionnaires pour notre état des lieux.

Depuis un an, une école a disparu, deux ne sont plus soutenues et une nouvelle école bénéficie d'une aide.

On observe que le nombre d'écoles de danse subventionnées par le Conseil départemental a augmenté entre 2008 et 2014, passant de 16 à 25 écoles, alors que le montant des subventions est resté identique sur la même période. Sur les 14 écoles qui sont aidées depuis 2008, 5 perçoivent sensiblement les mêmes aides ; 3 ont vu leur subvention augmenter de manière significative et 6 l'ont vu baisser.

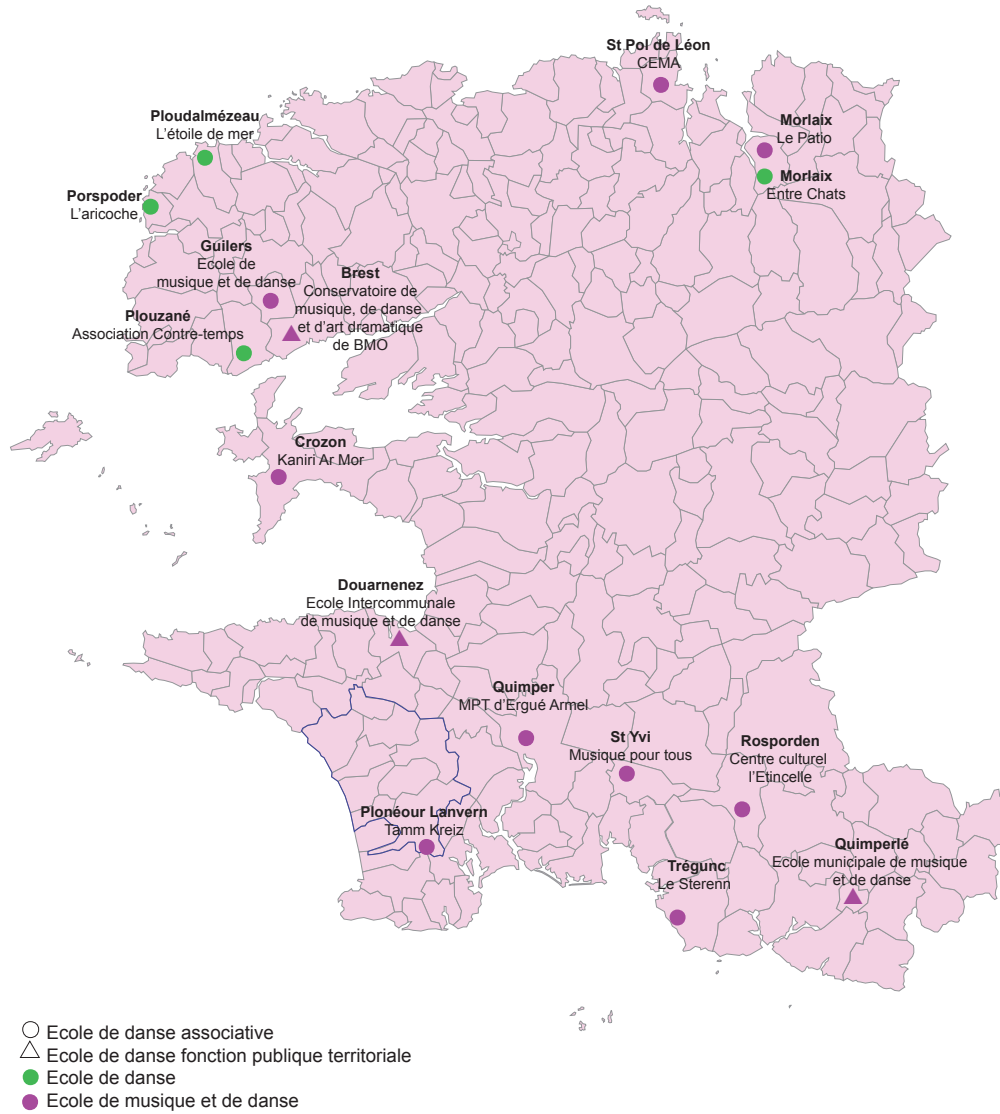
Ce constat s'explique notamment par le fait qu'à partir de 2012, les conditions d'éligibilité aux subventions du Conseil départemental ont été modifiées. Elles ont porté sur deux critères principaux que les écoles ont eu des difficultés à prendre en compte : le conventionnement avec une école référente, exclusivement de musique, et la mise en œuvre du Parcours Global d'Etude (PGE).



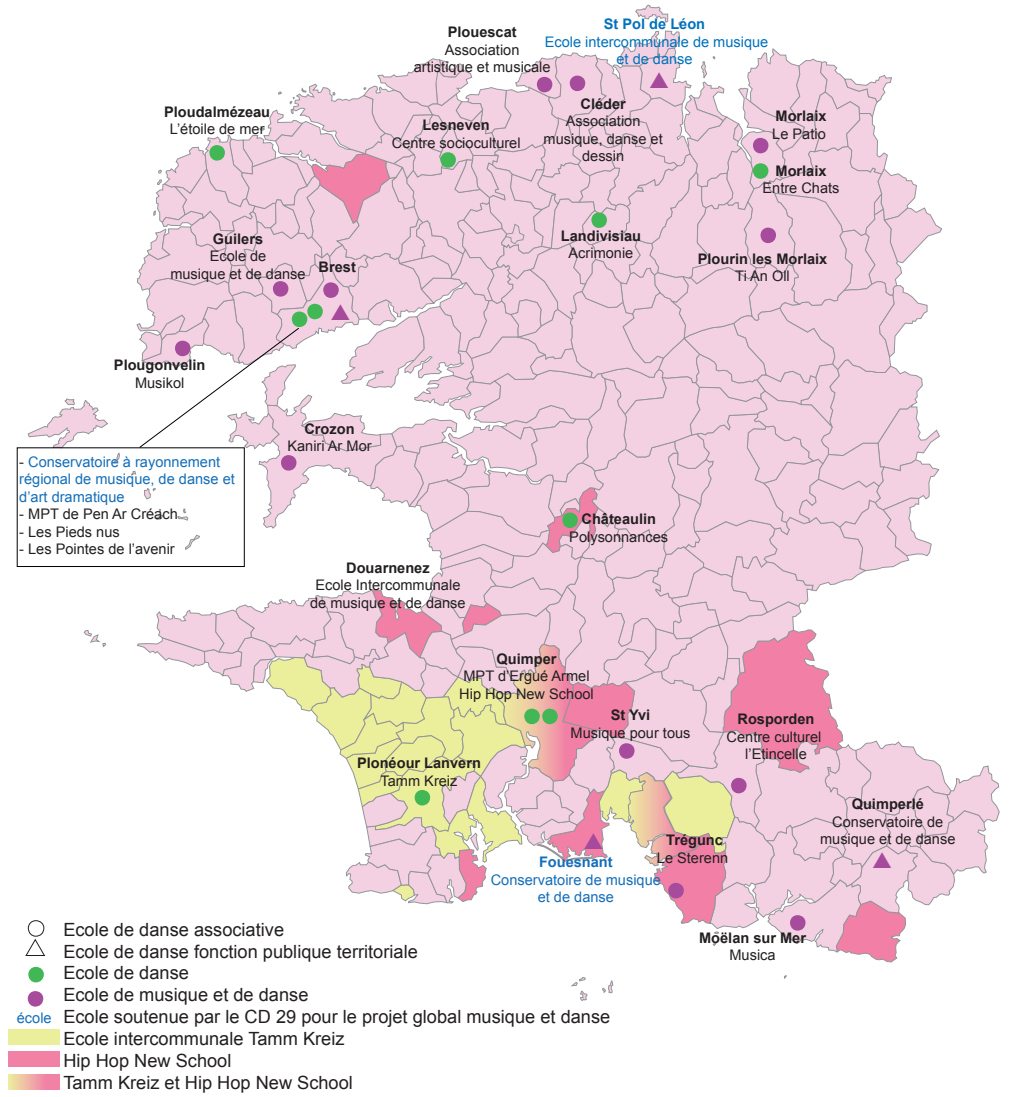
Danse jazz - Le Patio Morlaix

Ecoles de danse soutenues par le Conseil départemental

2008



2013



➔ Pour aller à l'essentiel :

Dix-neuf intercommunalités sur 26 ont signé une convention avec le Conseil départemental pour soutenir les écoles de musique. 2 écoles intercommunales sont conventionnées avec le département pour la danse.

La négociation dans le cadre des contrats de territoire engagée par le Conseil départemental devrait favoriser l'entrée dans le schéma de quatre communautés de communes qui en sont encore absentes, alors qu'elles ont des écoles dans leur périmètre.

On observe une grande diversité de statuts : écoles municipales, associatives, réseaux, écoles communautaires, établissement de coopération culturelle, etc.

Si les réseaux d'écoles de musique se sont considérablement développés sous l'impulsion du schéma (2008-2014), il n'en est pas de même avec l'enseignement de la danse. Ce constat peut s'expliquer par le fait que l'enseignement musical est plus anciennement ancré sur le territoire ; cette dynamique s'est opérée plus tardivement pour la danse.

La structuration des écoles de danse a pu également souffrir de sa configuration essentiellement associative qui repose sur des équipes pédagogiques réduites, souvent constituées d'un professeur unique, ne représentant pas une force significative susceptible d'être entendue.

Notons également que le modèle économique de la musique (qui s'exerce dans un face à face un professeur un élève) et celui de la danse (qui privilégie les pratiques collectives) sont difficilement comparables et n'engagent pas les mêmes besoins de soutien financier.

Le nombre d'écoles de danse aidées par le département est passé de 16 à 25 entre 2008 et 2014, mais l'enveloppe globale n'a pas évolué. Ces écoles, plus nombreuses, travaillent désormais avec moins de moyens.

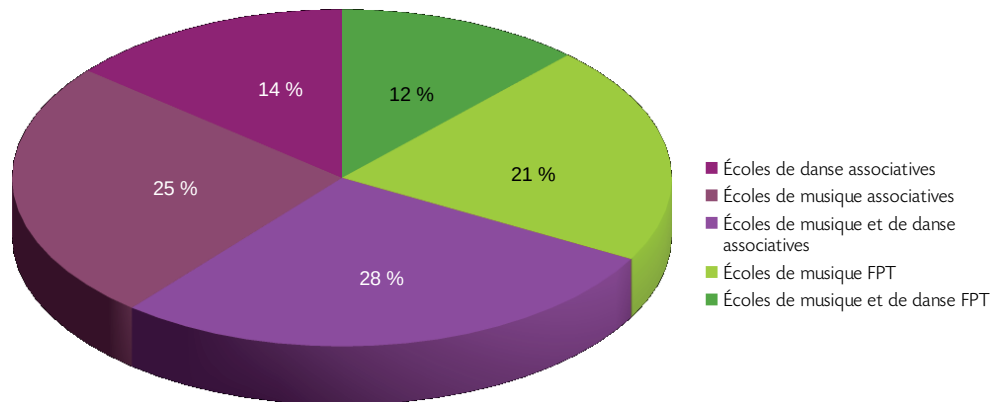
Une alternative possible consisterait à :

- débloquer des financements supplémentaires par les collectivités territoriales,
- consolider le réseau des écoles de danse via des groupes de travail inter-établissements autour de leurs projets d'établissement.

CHAPITRE 3 : DES PROFILS ET FONCTIONNEMENTS D'ÉCOLES DIFFÉRENTS

1. Une majorité d'écoles associatives

Sur les 43 écoles ayant répondu au questionnaire, 67 % sont associatives, les autres sont territoriales.



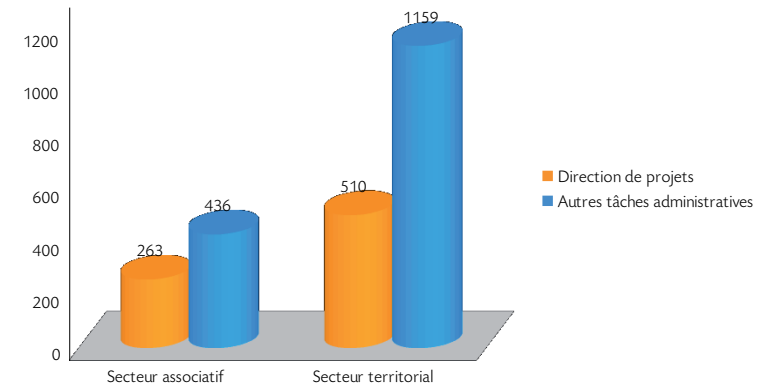
Notons que l'émergence de pratiques transversales entre la musique et la danse est plus propice dans le secteur associatif, qui a su développer une polyactivité et créer des passerelles entre les différentes esthétiques. Quant aux écoles d'enseignement territorial, elles se positionnent davantage comme des lieux de spécialisation dans l'apprentissage d'une discipline artistique.

2. Un effort à produire pour la direction de projet et le suivi administratif dans l'associatif

Si les écoles de musique et de danse associatives sont plus nombreuses en Finistère, elles disposent de moins de moyens humains, notamment sur les postes de direction et d'administration.

Les écoles associatives et territoriales consacrent 2 398 h salariées par semaine à la direction de projet et aux autres tâches administratives.

Répartition des heures salariées en direction de projet et autres tâches administratives



- Qu'elles soient associatives ou territoriales, l'activité des structures est concentrée sur la période scolaire. La durée d'activité varie de 30 à 35 semaines, rarement plus. La moyenne globale est de 32,77 semaines de cours par an.
 - Pour le secteur associatif les tâches administratives représentent une moyenne 24,96 h hebdomadaires par structure, dont 9,39 h dédiées à la direction de projet.
 - Pour le secteur territorial : 113,27 h hebdomadaire par structure en moyenne dont 34 h pour la direction de projet.
 - Les conservatoires représentent à eux-seuls 64,44 % du total de ce volume horaire, soit 1 095 h sur 1 669.

Le secteur associatif est donc moins bien doté en nombre d'heures administratives assurées par des professionnels. Ce sont les bénévoles qui compensent le manque d'heures dans ce domaine.

3. Des bénévoles très engagés

Si les frontières du bénévolat sont floues, – des personnes salariées pouvant donner de leur temps en s'engageant au-delà de leurs contrats – l'acte bénévole peut-être défini comme une action sans obligation, altruiste et non rémunérée, qui peut être motivée par des considérations éthiques, personnelles, sociétales etc. Les bénévoles ont un rôle indispensable dans l'essor du secteur culturel et participent pleinement à sa structuration.

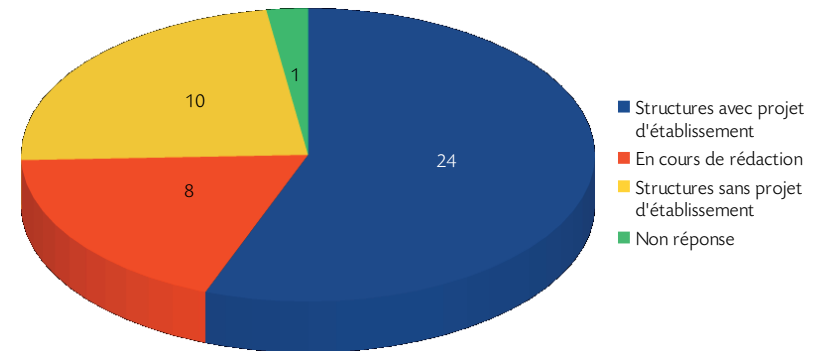
L'état des lieux recense 190 bénévoles impliqués dans la vie associative parmi les 64 écoles ayant répondues au sondage, dont 160 dans les écoles de musique et 30 dans les écoles de danse. La majorité d'entre eux se consacre à des tâches administratives et de coordination, ce qui représente un volume horaire hebdomadaire de 570 heures avec une moyenne de 20,36 heures par semaine et par école. L'ampleur de leur investissement laisse présager que ces personnes participent pleinement au développement des écoles associatives.

Dans le cadre du schéma, il semble important d'accompagner cette tendance tout en restant vigilant sur le niveau d'investissement demandé aux bénévoles, – ces derniers ne pouvant remplacer un poste – en raison de la complexité de certaines tâches administratives, de la spécificité de l'enseignement artistique, de l'éthique de travail et du respect de la législation en vigueur.

4. Des projets d'établissements à géométrie variable

Le projet d'établissement est un outil qui permet à une école de rendre lisible son action, d'améliorer son offre auprès des publics, de travailler au bien-être des équipes et de s'inscrire sur son territoire. Il définit la stratégie de l'établissement, fixe les actions à mettre en œuvre, les répartit dans le temps et s'élabore en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Si une telle démarche peut prendre du temps, – dans un contexte souvent marqué par le manque de moyens humains, temporels, matériels – formaliser son projet d'établissement permet de donner une ligne directrice et une cohérence aux actions d'une école, de fédérer les équipes ou encore de prioriser la charge de travail. Il confère alors une dimension qualitative et fédératrice aux activités de l'école.

Projet d'établissement



La démarche de projet d'établissement est une donnée qui n'a été intégrée que récemment dans le fonctionnement des écoles d'enseignement artistique. Malgré une différence entre les secteurs associatif et territorial, on note que sous l'impulsion du schéma une majorité des écoles ayant répondu au questionnaire en sont dotées ou y travaillent :

- pour la musique, 86 % dans les écoles territoriales déclarent avoir un projet d'établissement contre 72 % des écoles associatives ;
- pour la danse, le projet d'établissement est proposé dans 3 écoles de danse sur 6. Ces chiffres sont encourageants dans la mesure où les écoles de danse n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement aussi poussé que pour les écoles de musique sur l'écriture de projets.

N.B :

Nous n'avons pas évalué la qualité des projets d'établissements, leur nature, leur durée et leur contenu pouvant varier selon différents paramètres (taille de l'école, choix des actions, écriture collaborative ou pas, ambition et moyens mis en œuvre par la collectivité ou l'association...). Il est donc difficile de savoir ce que les acteurs interrogés mettent derrière cette notion.

5. La formation des enseignants mieux organisée et financée dans le secteur territorial

La mise en place d'un plan de formation est un outil précieux qui permet de mesurer l'adéquation entre les formations suivies par les salariés et les besoins de l'école, de faire monter les salariés en compétences, d'accompagner l'évolution des carrières, d'accroître la pérennité des postes avec un personnel plus opérationnel et de trouver un équilibre entre les aspirations individuelles et collectives.

Musiques et Danses en Finistère accompagne les enseignants et écoles de musique et danse du Finistère en proposant différentes actions de formation inscrites dans son catalogue et/ou « *in situ* » en réponse à des demandes spécifiques des écoles. Ces différents dispositifs de formation font l'objet d'une co-construction en amont avec le réseau des directeurs des écoles de musique et danse du Finistère, ainsi qu'avec les organismes UNIFORMATION et CNFPT afin d'adapter l'offre aux besoins exprimés.

Budgets formations des écoles de musique et danse

	Fourchette haute	Fourchette basse
Associatif	350 €	1 666 €
Territorial (hors conservatoires de Brest et Quimper)	500 €	10 000 €
Ecart bas / haut	350 €	10 000 €

La présente étude montre que 23 écoles ont mis en place un Plan De Formation (PDF) au cours des trois dernières années soit 53 % d'entre elles : 71 % des lieux d'enseignement territoriaux déclarent mettre en place un PDF contre 45 % pour les écoles associatives. Par ailleurs, parmi les 23 écoles ayant un PDF, 22 d'entre elles disposent d'un budget de formation compris entre 350 € et 10 000 €. Ces budgets sont en général supérieurs pour le secteur territorial.

Quelques explications possibles :

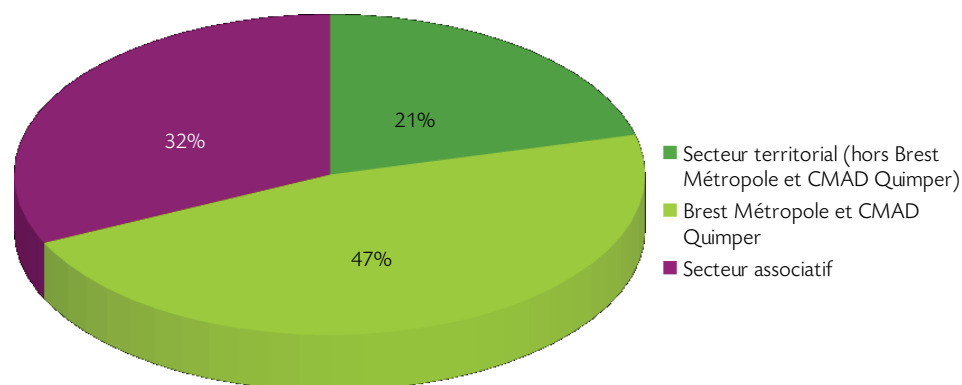
- Les écoles du secteur territorial s'appuient sur un service du personnel et de ressources humaines plus structuré que dans le secteur associatif. Ce facteur peut faciliter l'entrée en formation des agents du secteur territorial.
- Le phénomène de multi-employeurs, que nous retrouvons plus fréquemment dans les associations est un frein possible à l'entrée en formation. Le tissu associatif s'est professionnalisé depuis peu et certaines écoles ne cotisent pas à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

6. Budgets des écoles : de grandes disparités

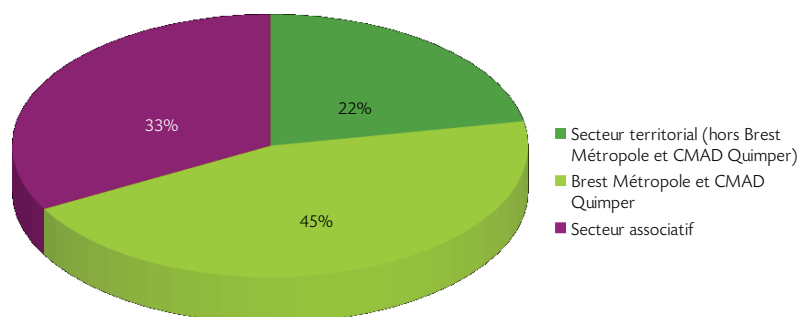
L'analyse des écoles d'enseignement en musique et/ou danse dévoile de grandes disparités dans les budgets et dans leur évolution, entre les secteurs publics et associatifs. Cette différence s'exprime également de manière importante au travers des montants des aides publiques attribuées aux enseignements artistiques en musique et en danse, par les collectivités territoriales et le Conseil départemental.

Cette analyse porte sur les 66 établissements aidés par le Conseil départemental du Finistère (49 associatifs, 17 publics dont 1 établissement public de coopération culturelle, 1 conservatoire à rayonnement départemental et 1 autre à rayonnement régional).

Répartition des budgets 2013 par type de structures



Répartition des aides 2013 du département par type de structures



Évolution des budgets de 2010 à 2013 par type d'écoles et selon secteurs :

L'évolution à la hausse des budgets des écoles se situe entre 8,4 % et 9,7 % quel que soit le type d'écoles et les secteurs. On note que les budgets du secteur associatif sont les plus faibles et qu'ils augmentent un peu plus lentement que ceux du secteur public.

Les budgets (dépenses)			
Types	Budget 2010	Budget 2013	Evolution %
Toutes structures confondues	14 345 972 €	15 674 107 €	9,3 %
Toutes structures hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	6 729 733 €	7 392 536 €	9,8 %
Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	7 616 239 €	8 281 571 €	8,7 %
Secteur associatif	4 675 515 €	5 070 074 €	8,4 %
Secteur public	9 670 457 €	10 604 033 €	9,7 %
Secteur public hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	2 054 218 €	2 322 462 €	13,1 %

La masse salariale, le poste le plus important dans le budget

Tous secteurs et toutes structures d'enseignements confondus, la masse salariale représente 13 279 000 € pour un budget global de 15 674 000 €, soit 85 % de ce budget.

La masse salariale a évolué d'environ + 10 % sur 3 ans, ce qui correspond également à l'évolution des budgets.

Coût horaire moyen d'un enseignant

Le coût horaire moyen d'une heure d'enseignement artistique s'entend toutes charges salariales incluses.

Coût horaire moyen (calcul moyen sur réponses exploitables issues du questionnaire)			
Types	2010	2013	Evolution %
Secteur associatif	29,52 €	32 €	8,4 %
Secteur public	37,81 €	39,72 €	5,1 %

Rapport entre financements publics et budgets en 2013 par catégories de lieux d'enseignement dans le tableau retirer les N° de colonne Types d'écoles

Types	Budgets	Aides publiques	%
Toutes structures confondues	15 674 107 €	11 121 290 €	71 %
Toutes structures Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	8 281 571 €	4 437 046 €	53,6 %
Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	7 392 536 €	6 684 244 €	90,4 %
Secteur associatif	5 070 074 €	2 009 721 €	39,6 %
Secteur public	10 604 033 €	9 111 569 €	85,9 %
Secteur public hors BM & CMAD	3 211 497 €	2 427 325 €	75,6 %

Part des financements publics			
Types	Budget 2010	Budget 2013	Evolution %
Toutes structures confondues	4 744 242 €	5 043 928 €	6,3 %
Toutes structures hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	2 687 784 €	2 968 953 €	10,5 %
Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	2 056 458 €	2 074 975 €	0,9 %
Secteur associatif	1 710 054 €	2 009 721 €	17,5 %
Secteur public	3 034 189 €	3 034 207 €	0 %
Secteur public hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	977 731 €	959 232 €	- 1,9 %

Cette différence de moyens financiers entre le secteur territorial et associatif peut s'expliquer par le fait que :

- Le secteur territorial regroupe la majorité des postes en équivalents temps pleins (ETP) : 232 contre 154 pour le secteur associatif.
- Les deux conservatoires concentrent 32,7 % du total des équivalents temps-plein.
- Les grilles de rémunération sont supérieures dans le secteur territorial (postes à DE et à CA pour les conservatoires)
- Les budgets associatifs sont plus modulables (heures titulaires territorial / avenant au contrat de travail du secteur associatif).
- Il est plus évident de générer des ressources dans un budget territorial, que dans un budget associatif dépendant de l'attribution de subventions et de recettes générées par l'inscription des usagers.

Par ailleurs, tous secteurs et toutes écoles confondus, les lieux d'enseignement artistique en musique et en danse sont très dépendants des financements publics, mais la participation de l'utilisateur est beaucoup plus importante dans le secteur associatif que dans le secteur territorial.

Évolution du coût financier moyen d'un élève par an et par école

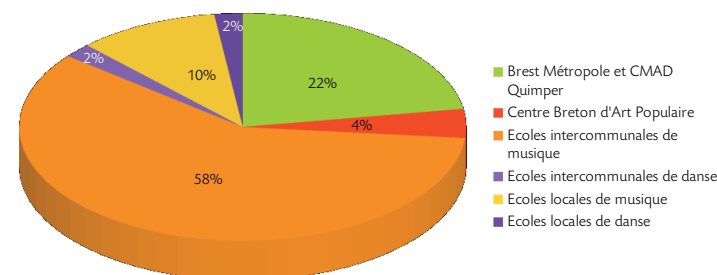
Ce tableau fait apparaître de façon significative la différence entre les coûts moyens d'un élève inscrit dans une école territoriale et d'un autre inscrit dans une école associative.

Types	2010	2013	Evolution %
Toutes structures confondues	935 €	1 006 €	7,6 %
Toutes structures hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	600 €	634 €	5,7 %
Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	2 542 €	2 941 €	15,7 %
Secteur associatif	536 €	560 €	4,5 %
Secteur public	1 461 €	1 626 €	11,3 %
Secteur public hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	740 €	802 €	8,4 %

Les aides du Conseil départemental du Finistère

Le Conseil départemental finance majoritairement les écoles intercommunales dont il a fait sa priorité. Le secteur territorial qui génère une plus forte masse budgétaire reçoit des aides plus importantes. Cependant, les écoles associatives qui se sont regroupées ou celles qui rentrent dans les critères du schéma sont souvent aidées indirectement par une subvention versée aux collectivités de leur territoire (ex : aide au financement d'un coordonnateur embauché par une communauté de communes avec mise à disposition à une ou plusieurs écoles associatives. Ce type de scénario existe sur 6 communautés de communes en Finistère).

Répartition des aides du département en 2013 vers les écoles à rayonnement local, intercommunal, départemental et régional



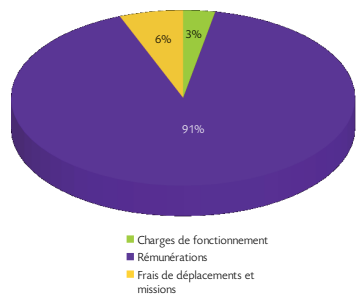
Montants des aides du Conseil départemental au regard des budgets

Types	Budget 2013	Aides 2013	% du budget
Secteur public hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	3 211 497 €	374 270 €	11,7 %
Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	7 392 536 €	183 000 €	2,5 %
Secteur associatif	5 070 074 €	183 000 €	2,5 %

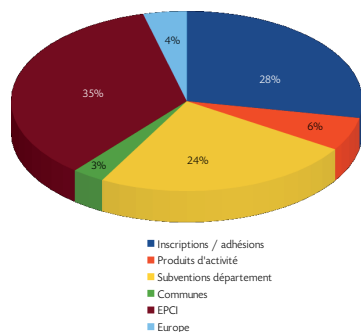
Globalement, le Conseil départemental du Finistère participe au soutien du développement des écoles à hauteur de 53,64 € par élève en moyenne.

Un exemple de budget : une école de musique intercommunale, unique école sur son territoire

Dépenses 2013



Financements 2013



➔ Pour aller à l'essentiel :

Ce chapitre met en exergue la forte implication des bénévoles dans les lieux d'enseignements artistiques, sur les missions à responsabilité (touchant à l'administration et à la coordination des écoles).

L'engagement de ces personnes est un des éléments nécessaires à la pérennité des activités des écoles ; d'où l'importance de pouvoir les inclure dans l'élaboration du projet d'établissement et leur proposer des journées de sensibilisation/formation aux problématiques du secteur.

Le volume horaire moyen des salariés est nettement inférieur dans le secteur associatif que dans le secteur territorial, même si les associations sont plus nombreuses et touchent un plus grand nombre d'utilisateurs.

53 % des écoles ont mis en place un plan de formation. La culture de la formation imprègne davantage les lieux d'enseignement territoriaux que les écoles associatives.

L'analyse des budgets affiche une nette différence de moyens financiers entre le secteur territorial et associatif.

A cela quelques explications :

- Le coût de poste est d'environ 8 % plus élevé dans le public
- Les heures inscrites aux contrats des salariés sont modifiables dans l'associatif, moins dans le territorial
- Une ligne budgétaire pour le fonctionnement d'une école territoriale évolue plus facilement que l'attribution de subventions à une association

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, sous l'impulsion de la mise en œuvre du schéma, le paysage de l'enseignement musical et chorégraphique s'est professionnalisé. Cela a engendré des dépenses supplémentaires pour l'ensemble des écoles.

CHAPITRE 4 : LES ENSEIGNANTS À LA LOUPE

1. Un grand nombre d'enseignants

Dans les 64 écoles soutenues par le Conseil départemental, on recense 502 enseignants en musique et 46 enseignants en danse. Cette prédominance du secteur musical peut s'expliquer par le fait que :

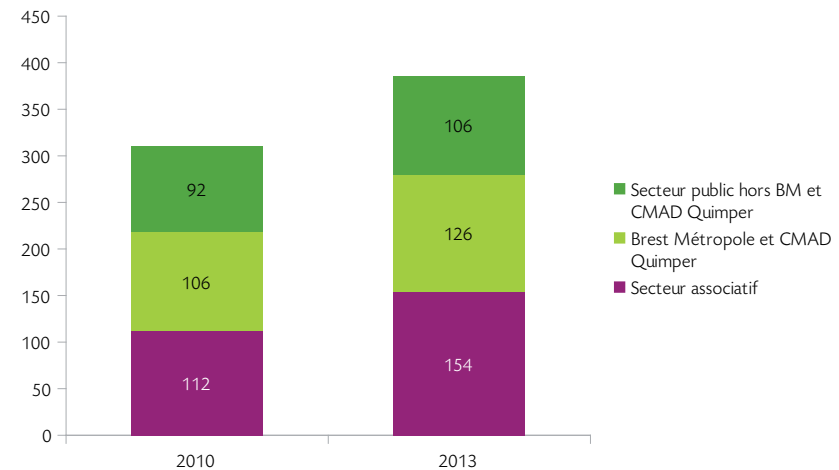
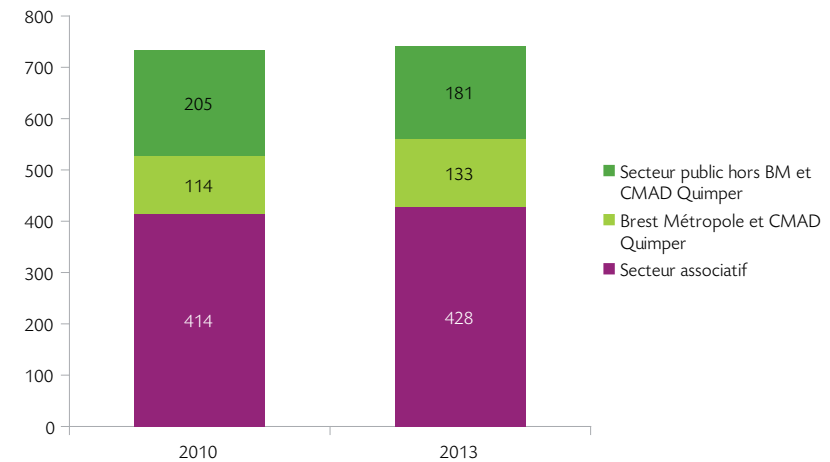
- l'on compte un nombre plus important d'écoles proposant l'enseignement de la musique par rapport à celui de la danse : 36 pour la musique contre 23 pour la danse.
- L'enseignement musical propose une multiplicité de formats de cours et d'offres instrumentales qui nécessitent plusieurs personnes différentes pour dispenser ces enseignements.
- L'enseignement de la danse étant basé sur l'apprentissage en collectif, il faut moins de professeurs pour assurer ces cours.

Une analyse plus poussée dans les sous-chapitres suivants permet de voir que la répartition des postes entre le secteur associatif et territorial est à géométrie variable.

2. L'emploi plus fragile dans l'associatif

Un focus sur l'emploi dans le secteur associatif pour les écoles de musique et de danse s'avère nécessaire, pour comprendre les grandes tendances de ce secteur et proposer des préconisations.

L'emploi, en nombre de postes et en ETP



Types	2010	2010 ETP	2013	2013 ETP	Evolution des ETP
Secteur associatif	414	112	428	154	37,5 %
Secteur public	319	198	314	232	17,2 %
Totaux	733	310	742	386	24,5 %
Brest Métropole et Conservatoire de musique et d'art dramatique de Quimper	114	106	133	126	18,9 %

Types de contrats de travail par poste

Types	2010	2013	Evolution
Titulaires	143	160	11,9 %
Fonction Publique Territoriale CDI	25	60	140 %
Fonction Publique Territoriale CDD	125	126	0,8 %
Associations CDI	410	381	- 7,1 %*
Associations CDD	11	11	0 %
Bénévoles	19	17	- 10,5 %
Totaux	733	755	3 %

* intégration du CEMA en fonction publique territoriale, liquidations Ulamir Musique Plonéis, école de musique de Pont-L'abbé, école Art et Musique de Plouvorn, Solfège et Musique de Pont de Buis et la Maison de la Danse à Brest.

La qualification des salariés enseignants / animateurs

Extrait de la convention collective nationale de l'animation n°1518
Article 4 : l'article 1.4.1 de l'annexe I est remplacé par les dispositions suivantes :
« Les salariés reçoivent la qualification de Professeur s'il existe des cours et des modalités d'évaluation des acquis des élèves s'appuyant sur un programme permettant de mesurer leur progression et de passer d'un niveau à un autre. Dans tous les autres cas, ils reçoivent la qualification d'Animateur-technicien ».

La qualification des salariés en association

Types	2010	2013	Evolution
Professeurs	126	158	25,4 %
Animateurs techniciens	283	208	- 26,5 %
Totaux	409	366	- 10,5 %

A la lecture des tableaux, nous constatons :

une hausse :

- de 33 postes dans le secteur associatif et dans les conservatoires. Une baisse de 24 postes dans les écoles territoriales hors conservatoire du fait de l'intégration de 5 écoles territoriales au sein de l'Etablissement public Pays de Lesneven Côtes des légendes.
- De 40 Équivalents Temps Plein (ETP) dans le secteur associatif : 20 ETP dans les conservatoires et 14 ETP dans les écoles territoriales.
- Du nombre de CDI de droit public (NB : intégration des écoles associatives CEMA St-Pol de Léon et école de musique de Loperhet. Création du conservatoire municipal de Fouesnant.
- Des titulaires de la fonction publique territoriale suite à leur réussite aux concours CNFPT
- Du nombre d'enseignant sous statut « professeur » dans l'associatif (+25,4%) une baisse du nombre d'enseignants sous statut « animateur »

une baisse :

du nombre de CDI associatif du fait de la disparition de 4 écoles locales (29 enseignants)

en outre :

- le travail à temps partiel est l'une des caractéristiques de l'enseignement artistique et touche en majorité les enseignants des écoles associatives confrontés au « phénomène multi-employeurs ».

- pour les écoles de danse, la totalité des enseignants bénéficient d'un CDI. Nous observons toutefois encore une certaine précarité dans le secteur associatif, puisque sur les 20 professeurs rassemblés dans les 6 écoles de danse (toutes esthétiques confondues), 7 sont à temps plein mais 13 sont à temps partiel.

3. La formation pas encore assez suivie par les enseignants

L'entrée en formation des enseignants est une donnée révélatrice de la manière dont les lieux d'enseignements s'adaptent face à l'évolution des pratiques et favorisent l'émergence de nouvelles compétences internes. Ce critère témoigne aussi du renouvellement des méthodes de travail, de la place laissée à l'analyse des pratiques et de la présence d'un personnel qualifié dans les écoles contribuant à positionner l'école comme une ressource et au service d'un projet culturel de territoire.

En musique, 205 enseignants ont suivi une formation au cours de l'année passée soit 40,76 % d'entre eux. Le secteur territorial envoie davantage ses enseignants en formation (73 % de l'effectif total).

En danse, 26 enseignants sur 47 ont suivi une formation au cours de l'année passée, c'est donc dans le secteur associatif que les enseignants se sont le plus formés 39 % d'entre eux, contre 17 % dans le secteur territorial.

En vue de mettre en adéquation les besoins de formation des professionnels des lieux d'enseignements et les besoins du secteur, Musiques et Danses en Finistère interroge régulièrement le réseau des directeurs et les enseignants des établissements qu'il anime, afin de faire remonter leurs demandes. Les thématiques récurrentes sont :

- la découverte de nouvelles esthétiques et de répertoires
- la prise en compte des publics en situation de handicap
- les nouvelles technologies
- les pédagogies innovantes favorisant les transversalités, la création
- la communication
- le management de projet et d'équipe

Malgré une large offre de formation un grand nombre de professionnels ne suivent pas de formation.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- la formation n'est pas encore inscrite dans la culture professionnelle de l'enseignement artistique ;
- certains enseignants travaillent dans plusieurs écoles et ne peuvent pas toujours être disponibles pour suivre les formations proposées ; la formation peut représenter un coût pour les enseignants ;
- la mise en œuvre de plans et de budgets de formation est encore récente et inégale selon les secteurs ;
- le montage de dossier de prise en charge nécessite la mise en place d'un suivi administratif (ce qui n'est pas toujours le cas dans le secteur associatif) ;
- la formation n'est pas toujours considérée comme faisant partie du temps de travail des enseignants ;
- le remplacement dans les cours des enseignants qui partent en formation pose problème

4. Les diplômes : une exigence différente pour l'enseignement de la musique et pour celui de la danse

L'étude des diplômes est un indicateur intéressant sur le profil des enseignants recrutés, leur niveau de qualification, les prérequis pour enseigner et garantir aux usagers un apprentissage de qualité, ou sur le caractère obligatoire d'une formation reconnue par l'état pour exercer un métier. Une approche comparative entre la musique et la danse permet également de comprendre les variations qui existent d'un secteur à l'autre en termes d'obligation légale et d'emploi.

Nombre de postes diplômés en 2013/2014					
Types	CA	DE	DUMI	DEM	Autres & non diplômés
Secteur public hors Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	2	35	13	31	103
Brest Métropole & Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Quimper	37	77	5	0	8
Sous-total public	39	112	18	31	111
Secteur associatif	0	64	10	54	338
Totaux	39	176	28	85	449

Concernant l'enseignement musical, le niveau de diplôme d'enseignement reconnu par l'état et le plus fréquemment rencontré est le diplôme d'Etat (DE). Viennent ensuite par ordre croissant le diplôme d'Etudes Musicales (DEM), le Certificat d'Aptitude (CA) et le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).

Le secteur territorial concentre la majorité des diplômés recensés et reconnus par l'état du fait de l'obligation de détenir l'un de ces diplômes pour enseigner (dans la fonction publique). Les CA sont concentrés principalement dans les deux conservatoires à rayonnement départemental et régional.

A contrario, la part des autres diplômés (hors ministère de la culture / diplômés étrangers) est très forte dans le secteur associatif ou un nombre important de DEM est également très présent. Il est utile de rappeler qu'aucun diplôme n'est exigé pour exercer le métier de professeur de musique dans les écoles associatives.

L'enseignement de la danse classique, contemporaine et jazz est quant à lui, conditionné à l'obtention d'un DE, depuis la loi du 10 juillet 1989. Cette loi répond à deux objectifs :

- assurer aux élèves et aux familles, par la création d'un diplôme d'état, une réelle garantie de la qualification des enseignants. Une dispense peut être accordée par le ministre chargé de la culture au titre de la renommée particulière en tant qu'artiste chorégraphique ou de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse. (Des équivalences peuvent également être accordées sous certaines conditions)

- instaurer des normes précises de sécurité et d'hygiène aux locaux où est dispensé l'enseignement de la danse,

Par son caractère obligatoire, le DE est donc uniformément représenté dans le secteur territorial et dans le secteur associatif pour les trois disciplines concernées. On en compte 39 sur le département : 20 en jazz, 11 en contemporain et 8 en classique.

Le secteur territorial emploie uniquement des professeurs DE, alors que le secteur associatif emploie également des enseignants dispensés. Pour les autres disciplines de danse, aucun diplôme n'est requis. Le département compte également un enseignant titulaire d'une équivalence au CA de danse classique.

5. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) fait son chemin

La validation des acquis de l'expérience permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation et qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme ou une qualification reconnue au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), sans avoir à passer le concours y afférant ou à reprendre des études. Le recours à la VAE par les professionnels des lieux d'enseignement artistique est révélateur de la manière dont leur prise de poste peut constituer un tremplin dans la construction de leur trajectoire professionnelle.

En musique, 12 enseignants ont suivi une VAE en 2012/2013. Parmi eux, 5 ont obtenu un Diplôme d'Etat d'enseignant en musique (DE). En 2013/2014, les 4 enseignants ayant suivi une VAE ont obtenu leur DE.

Pour la danse, 1 seul enseignant a suivi une VAE et a obtenu un DE en danse contemporaine. Cette unique validation est à rapprocher du fait que la procédure pour la danse est suspendue depuis 2007 par la Commission Nationale Consultative (CNC) qui valide le référentiel national de certification professionnelle.

La CNC envisage d'opérer un changement de qualification du Diplôme d'Etat du niveau III actuel vers le Niveau II, et du Certificat d'Aptitude du niveau II actuel vers le Niveau I. Des réflexions sont en cours pour l'extension du DE à l'enseignement du hip hop...

➔ Pour aller à l'essentiel :

Les enseignants sont beaucoup plus nombreux dans le secteur musical que dans la danse.

L'emploi dans le secteur associatif tend à se consolider – avec une hausse des postes en CDI et des Equivalents Temps Pleins – Néanmoins, cette situation reste fragile avec la multiplication des emplois à temps partiel et le phénomène des multi-employeurs, principalement dans le secteur associatif. Pour répondre à cette réalité de terrain, l'émergence de Groupements d'employeurs pourrait participer à la stabilisation des emplois et à l'augmentation du temps de travail par salarié.

Les enseignants se forment davantage dans le secteur où ils sont le plus nombreux (secteur territorial pour la musique et secteur associatif pour la danse), mais la formation professionnelle n'est pas encore inscrite dans la culture du secteur (60 % des enseignants en musique ne suivent pas de formation ; 70 % en danse).

Pour l'enseignement de la musique, le secteur territorial concentre la majorité des diplômes recensés et reconnus par l'état (CA/DE/DUMI) ; la part des autres diplômes est très forte dans le secteur associatif (DEM notamment).

L'enseignement de la danse classique, contemporaine et jazz est conditionné à l'obtention d'un DE (secteur territorial et associatif confondus).

Le recours à la validation des acquis de l'expérience (VAE) est rare pour les professionnels de la musique et de la danse : seulement 2,3 % des enseignants de musique en 2012-2013 et 1,2 % en danse (sachant que la procédure de VAE danse n'a eu lieu qu'une seule fois et est interrompue depuis 2007). Ce dispositif constitue pourtant un levier pour faire valoir des compétences supplémentaires dans un contexte marqué par le travail à temps partiel et l'emploi mutualisé.

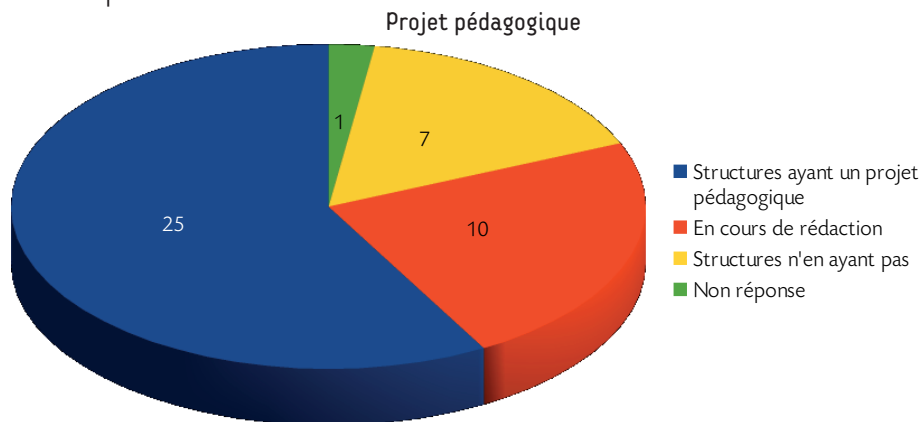


Formation in situ MDF - Douarnenez

CHAPITRE 5 : LA QUALITÉ DES ENSEIGNEMENTS ET LE PARCOURS GLOBAL D'ÉTUDE À CONFORTER

1. Les projets pédagogiques à peaufiner

La présence d'un projet pédagogique dans les écoles de musique et de danse témoigne de l'organisation des enseignements et des apprentissages. Dans l'idéal, il résulte d'une concertation d'équipe qui permet aux enseignants et à la direction d'atteindre des objectifs communs. Souvent présenté sous la forme d'un document écrit, il révèle les axes forts investis par l'école sur les questions de cursus d'apprentissages, de transversalités entre disciplines et esthétiques, de temporalité ainsi que de modalité de transmission et d'évaluation adapté aux différents publics accueillis au sein de l'école.



Il est intéressant de noter que si la majorité des écoles de musique ont un projet pédagogique rédigé ou en cours d'élaboration, dans 35 % des cas, 7 écoles (5 associatives et 2 territoriales) n'en ont pas. Cela peut s'avérer problématique pour des écoles qui souhaitent réfléchir à l'organisation des apprentissages. Ce constat peut en partie s'expliquer par le fait que ces écoles ne disposent pas de coordination pédagogique.

Côté danse, le projet pédagogique est en place dans 5 écoles de danse sur 6.

Comme pour le projet d'établissement, le projet pédagogique ne fait pas l'objet d'un suivi précis pour les écoles de danse. Il est donc difficile d'en évaluer les contenus.

2. Une richesse des esthétiques enseignées en musique tous secteurs confondus

La variété des esthétiques enseignées dans une école témoigne de son ouverture, de son identité et de sa capacité à reconnaître une grande variété de genres musicaux. C'est ce que le philosophe et essayiste Jacques Rancière appelle « *Le partage du sensible* »¹. Il semble fondamental que les lieux d'enseignements artistiques répondent à la diversité des goûts et des pratiques des citoyens en matière de culture, car il existe différentes manières d'appréhender sensoriellement le monde.

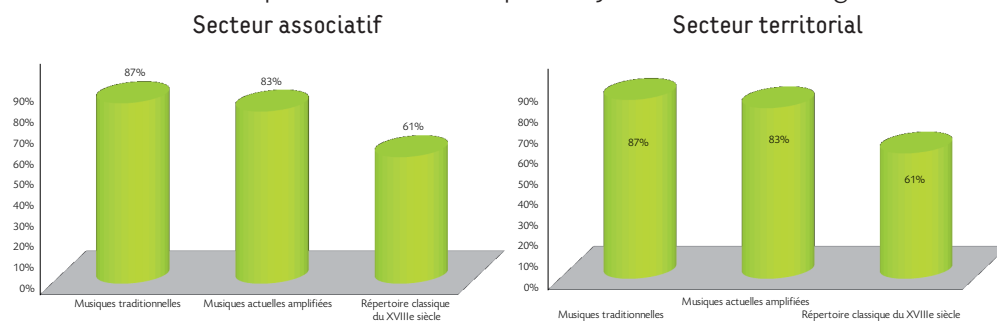
Ainsi, le panorama des esthétiques musicales enseignées sur le territoire finistérien nous renseigne quant à l'offre qui est proposée aux usagers. Cet indicateur nous permet également de voir s'il existe une réelle pluridisciplinarité dans les lieux d'enseignement, mais aussi de mesurer le positionnement des lieux d'enseignement face aux disciplines émergentes notamment dans le domaine des Musiques Actuelles.

Tout secteur confondu, Les 3 esthétiques les plus proposées dans la majorité des écoles sont par ordre croissant les musiques traditionnelles (86 %), les Musiques Actuelles Amplifiées (76 %) et le répertoire classique du 18^{ème} siècle (73 %). La prédominance des musiques traditionnelles peut s'expliquer par la présence d'une identité culturelle forte en Finistère. Quant à la présence des Musiques Actuelles, elle témoigne de l'importance des cultures populaires dans le programme des enseignements notamment au sein des écoles associatives.

Le répertoire classique est quant à lui majoritairement enseigné dans le secteur territorial, comme garant de la transmission et de la tradition académique.

Par ailleurs, d'autres enseignements tels les musiques électroniques (incluant la MAO) semblent se développer mais ces derniers restent encore peu représentés en termes d'offre (30 % des écoles).

Si l'on distingue le secteur associatif du secteur territorial, nous observons une différence assez marquée sur les esthétiques majoritairement enseignées.



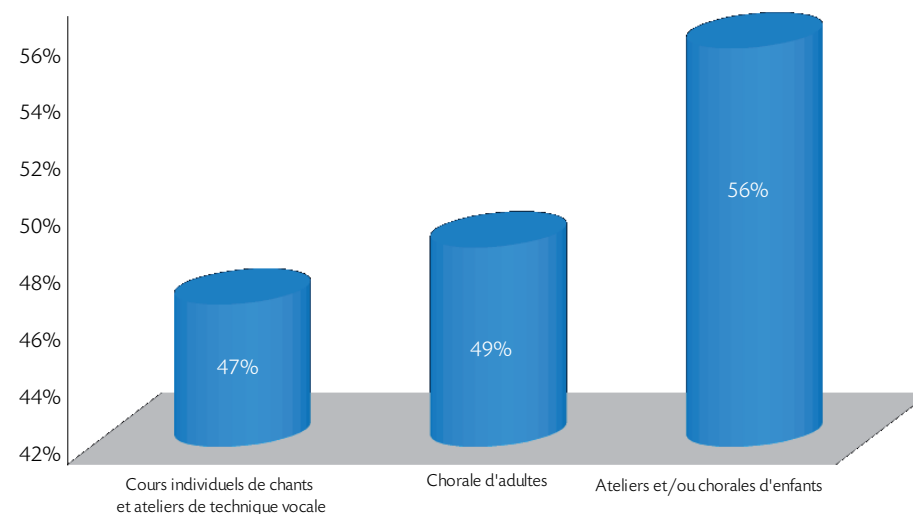
Différentes raisons peuvent expliquer ces différences. Tout d'abord, le secteur associatif de par son ancrage et ses origines liés au mouvement d'éducation populaire s'est essentiellement intéressé à la transmission des musiques dites « populaires » dont sont issues notamment les musiques traditionnelles et actuelles amplifiées. Ce fait persiste encore, bien que l'on note une évolution des pratiques d'enseignement vers les musiques dites « classiques » au sein de ces écoles.

D'autre part, les écoles territoriales ont longtemps été des lieux de transmission du répertoire occidental savant (du répertoire renaissance au contemporain). L'apparition des musiques actuelles amplifiées étant encore assez récente dans les écoles de musique en France, son enseignement reste parfois sous représenté en termes d'offres instrumentales par rapport aux instruments dits « d'orchestre » (symphonique, harmonie, cordes).

3. L'offre de l'enseignement vocal ne s'applique pas partout

Sous l'appellation « enseignement vocal » se cache une diversité de proposition d'enseignement : cours individuels, ateliers techniques vocaux collectifs, chorales enfants, chorales adultes, ateliers voix et scènes... La diversité de ces formats nécessite un vaste panel de compétences afin de mettre en œuvre des propositions pédagogiques qui peuvent s'adresser à la fois aux jeunes publics en formation et aux pratiques amateurs.

Offre d'enseignement vocal structuré dans les écoles de musique

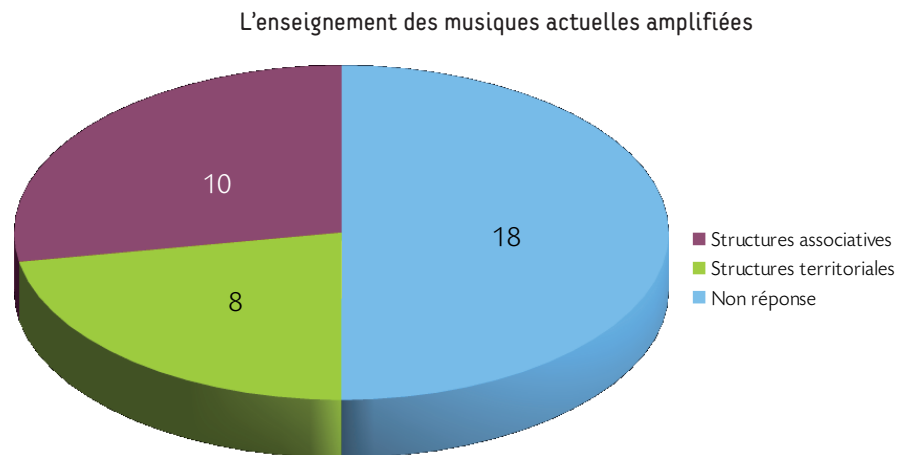


Les cours les plus communément répandus sont par ordre décroissant les ateliers/chorales d'enfants, les chorales d'adultes et des cours individuels. Malgré la création ces dernières années de quelques postes de professeurs de chant dans les écoles de musique, une majorité d'écoles n'est pas encore en mesure d'offrir un enseignement vocal structuré proposant un large panel d'offres d'enseignement pouvant s'adresser à un large public.

4. La présence des Musiques Amplifiées à renforcer

L'appellation « *musiques amplifiées* » a été popularisée par l'ethno-sociologue Marc Touché dans son ouvrage *Mémoire vive #1*. Elle désigne « *l'ensemble des musiques qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore électronique comme éléments plus ou moins majeurs des créations musicales et des modes de vie* » (à l'instar du rock, du blues, du country, de la pop, de la fusion, du métal, de l'indus, du hardcore, du punk, du Hip Hop, du R'n'B, du ska, reggae, ragga, du dub, du funk et des musiques électroniques). Ces courants musicaux sont fermement enracinés dans la culture populaire des années 1950 à aujourd'hui et font partie du champ des musiques actuelles dont le terme regroupe aussi en plus des musiques amplifiées, la chanson, le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et la world musique. »

Elles excluent par là même les musiques anciennes classiques, romantiques, contemporaines et également folkloriques.



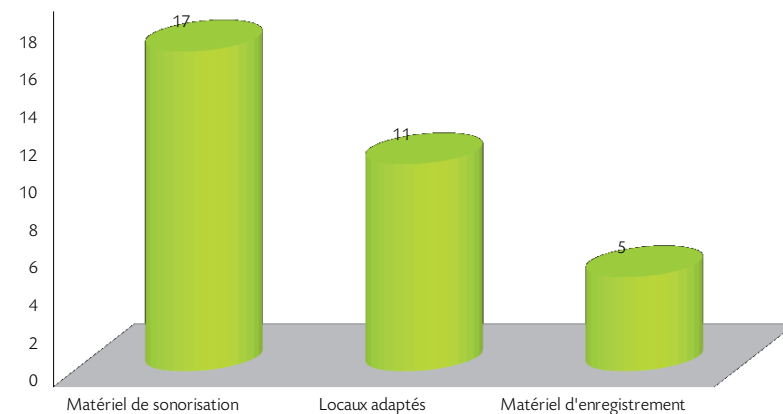
En Finistère, 18 écoles de musique sur 36 proposent un enseignement musiques actuelles amplifiées, soit la moitié des effectifs. Le taux de réponses non renseignées à cette question (près de 50 % des personnes qui ont rempli le sondage) est révélateur du flou qui gravite autour de ce vocable, tantôt désigné sous l'appellation « *Musiques Actuelles* », tantôt appelé « *Musiques Amplifiées* », selon que l'on se place du côté institutionnel ou des acteurs du secteur. On peut alors émettre l'hypothèse que ces écoles peinent encore à identifier ce

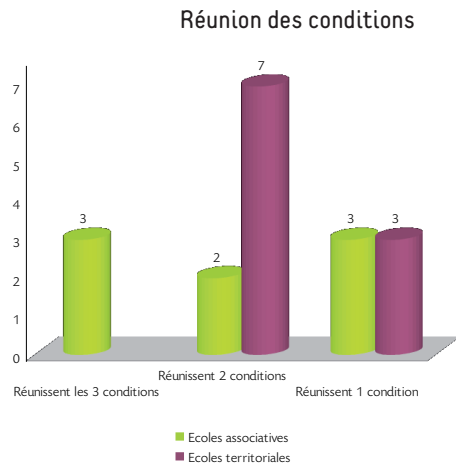
que recouvrent les MAA, ou qu'elles ne les incluent pas dans les enseignements proposés. Il s'agit donc à la fois de sensibiliser les équipes à ce sujet et de renforcer l'enseignement des MAA dans les écoles de musiques.

5. Les locaux et les équipements pour la pratique des Musiques Amplifiées à développer

De par l'utilisation de procédés qui font appel à l'amplification sonore électronique, la pratique des Musiques Amplifiées nécessite des équipements adaptés (locaux insonorisés, acquisition de matériel de sonorisation et d'enregistrement). Qu'en est-il réellement dans les écoles de musiques finistériennes ?

Équipement des écoles qui enseignent les musiques actuelles amplifiées





Cette étude met en exergue l'inadéquation entre la pratique artistique des Musiques Amplifiées et les moyens dont disposent les lieux d'enseignements. Seules 3 écoles sur 18 déclarent bénéficier de matériel de sonorisation, de locaux adaptés et de matériel d'enregistrement. Elles se situent exclusivement dans le secteur territorial. En revanche, la distinction en termes de moyens entre le secteur associatif et territorial n'est pas si marquée dans la mesure où les écoles de musique associatives sont plus nombreuses à réunir 2 conditions sur 3.

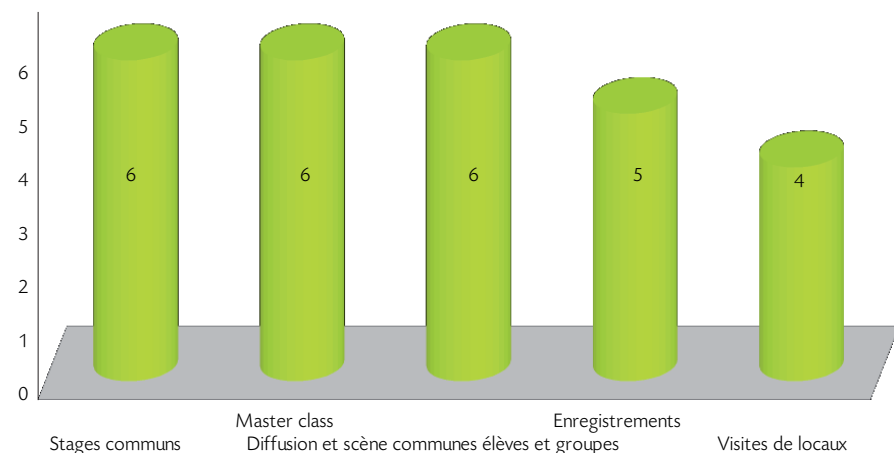
Les musiques actuelles amplifiées ne sont pas encore enseignées dans toutes les écoles de musique. Pour celles qui les ont intégrées, c'est encore récent et leurs locaux sont encore trop souvent inappropriés pour la pratique des musiques actuelles amplifiées.

Les investissements en matériel et en équipement de locaux pour MAA sont plus conséquents que pour les musiques dites « *acoustiques* », du fait qu'ils évoluent régulièrement et qu'ils sont soumis à un taux d'usure plus important que pour les instruments traditionnels. Ces investissements sont pourtant nécessaires pour assurer de bonnes conditions de pratiques. Cela demande une mobilisation importante de financements publics et implique parfois de repenser complètement l'agencement des lieux. Par ailleurs, peu d'enseignants ont un diplôme en pédagogie des Musiques Actuelles (DE musiques actuelles) ; la majorité d'entre eux témoignent de parcours autodidactes.

Il semble donc important de poursuivre l'aménagement des lieux d'enseignement dans les années à venir et de travailler en parallèle au développement de formations diplômantes pour les enseignants.

6. Les partenariats entre les écoles de musique et les lieux de Musiques Actuelles peu nombreux

La dynamique de partenariats entre les écoles de musique et les lieux de diffusion des Musiques Actuelles – tels que les studios de répétition ou d'enregistrement – est un indicateur du niveau de structuration du secteur, de la constitution de réseaux à l'échelle locale, et de la volonté des lieux d'enseignement de permettre à leurs élèves d'avoir une large compréhension du secteur musical.



Onze écoles sur 36 mènent un partenariat avec un lieu de musiques actuelles ce qui est assez peu rapporté à l'échelle du département. Cependant, tous les territoires n'ont pas encore de lieux dédiés aux musiques actuelles permettant de mettre en œuvre des collaborations avec des écoles de musique. Parfois ces lieux existent mais ne disposent pas de compétences professionnelles en interne (accompagnateurs, régisseurs...) permettant de faciliter les projets entre écoles.

A noter qu'il existe sur le Finistère, un collectif de 12 accompagnateurs de groupes et régisseurs de studios : « *A Vous Les Studios* » (AVLS) constitué en réseau et mutualisant différentes compétences croisées permettant d'accompagner les groupes accueillis dans différents domaines (travail du son, enregistrement, technique de scène, préventions des risques auditifs...)

Bien qu'encore timides ces partenariats témoignent d'avancées positives et des liens qui se créent entre professionnels ayant souvent des cultures professionnelles différentes.

7. L'essor des cours d'éveil et d'initiation musicale à destination du jeune public

Des cours d'éveil et d'initiation musicale sont proposés par 31 écoles, ce qui témoigne de la prise en compte du jeune public par les écoles de musique et d'une pédagogie adaptée.

En complément des cours d'initiation musicale, les écoles proposent de plus en plus un parcours de découverte instrumentale qui permet aux jeunes élèves débutants de découvrir différents instruments pendant une ou deux années, avant qu'ils n'opèrent un choix définitif d'instrument.

Dix-sept écoles de musique, soit 46 % des écoles, proposent un parcours de découverte instrumentale pour les jeunes élèves débutants. Cette proposition pédagogique est encore assez récente dans les écoles de musique et contribue à la prise en compte du projet du jeune élève.

8. Le Parcours Global d'Etude prend son envol

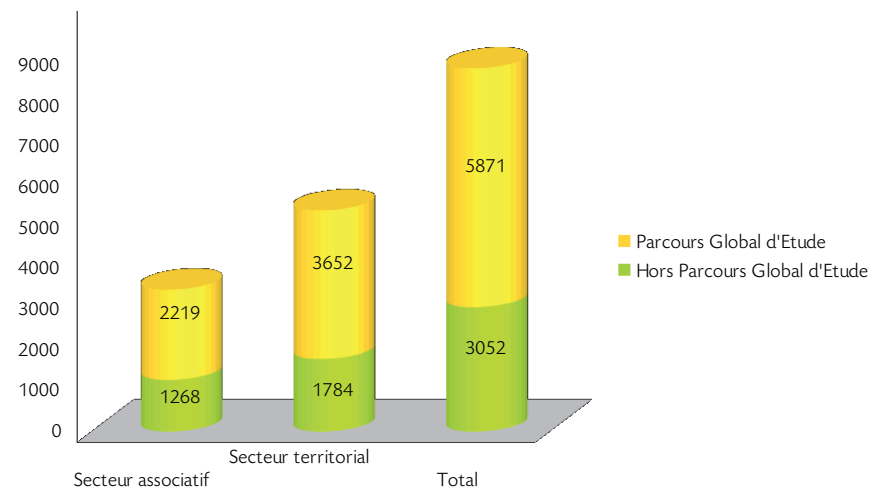
Le Parcours Global d'Etude (PGE) résulte d'une réflexion conjointe entre le Conseil départemental, Musiques et Danses en Finistère et les lieux d'enseignement. Il associe simultanément l'apprentissage de l'instrument ou des cours techniques pour les danseurs, le développement d'une pratique collective (ex :

orchestre, ensemble instrumental, chorale, groupe, pour la musique, atelier de création pour la danse) et la transmission d'une culture musicale ou chorégraphique. Un tel parcours vise à offrir aux apprenants toutes les clés dont ils ont besoin pour développer leur pratique artistique et créer des passerelles entre les disciplines musicales et chorégraphiques. Pour répondre à cet objectif, le PGE comprend également un rapport au spectacle vivant, à la scène et à la diffusion, des relations constantes avec les artistes et les professionnels du milieu et la mise en œuvre de modalités d'évaluation visant à quantifier la progression de l'élève (évaluation continue / évaluation formative).

Le PGE est inscrit au cœur du schéma départemental. Il contribue à la qualité des enseignements proposés aux usagers et participe à leur renouvellement.

Ainsi, 33 écoles sur 37 proposent un PGE. Ce résultat est plutôt encourageant (89 %), d'autant plus que la mise en œuvre du Parcours Global d'Etude repose sur des objectifs clairement définis entre les parties prenantes et met en synergie différents formats d'enseignement. Loin d'effrayer les écoles de musique et de danse, ce dispositif leur a permis de mieux formaliser leur offre, de diversifier la nature des enseignements et de mieux articuler les prestations proposées. Il inscrit par là même les établissements qui le proposent dans une démarche qualitative et exigeante.

Elèves et Parcours Global d'Etude



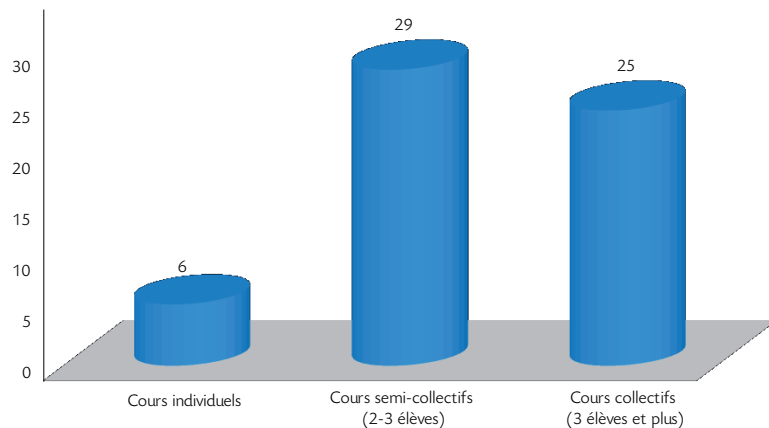
Sur les 8 923 élèves en musique, 65,79 % sont inscrits en PGE (hors cursus commun musique et danse). Parmi ces élèves, 1 358 jeunes enfants sont également inscrits en cursus éveil / initiation commun en musique et danse.

Sur les 3 052 élèves qui ne suivent pas de PGE en musique, 58,45 % appartiennent au secteur associatif et les autres au secteur territorial.

9. Le cours instrumental en multi-format

Quel est le format de cours le plus communément répandu ? Voici quelques éléments de réponse éloquentes.

Types de cours instrumentaux



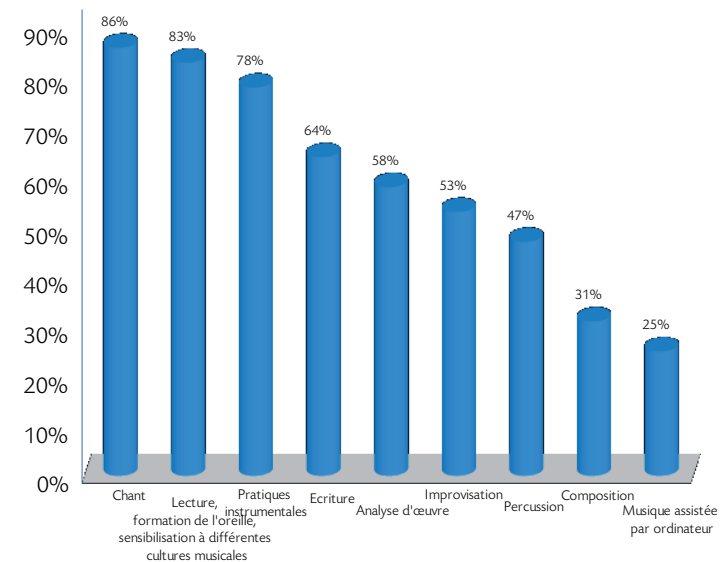
Tout d'abord, ce graphique nous montre qu'il existe plusieurs manières d'enseigner l'apprentissage instrumental dans les écoles de musique, y compris au sein d'une même école. En effet, la mise en place de formats d'apprentissages semi-collectifs ou collectifs peut parfois répondre à différents objectifs séparés et/ou croisés :

- réduire des coûts pour les écoles et donc pour les familles (exemple : 3 élèves pour 1 heure de cours au lieu de deux) ;
- favoriser des pédagogies d'apprentissage en collectif ;

Ce type de configuration se retrouve aussi bien dans le secteur associatif et que dans le secteur territorial.

10. La formation musicale régénérée

Le cours de formation musicale (FM) en complément du cours instrumental est un élément important du Parcours Global d'Etude. Jadis orienté sur des activités théoriques de lecture et d'écriture, ce cours propose désormais de multiples activités aux élèves : chant, improvisation, écoute, écriture, frappe, invention, pratique d'un instrument, composition, improvisation ou analyse d'œuvre... Dans certaines écoles, il constitue le seul endroit où les élèves peuvent jouer en groupe et rencontrer d'autres pratiques musicales présentes au sein de l'école.



Trente-cinq écoles proposent des cours de formation musicale qui se caractérisent par une grande variété de propositions. Hormis les deux conservatoires de Brest et Quimper, très peu d'enseignants ayant en charge les cours de FM ont un diplôme de professeur de formation musicale.

11. Les pratiques collectives ont le vent en poupe

Les pratiques collectives musicales sont très éclectiques, car elles représentent des ensembles variés : Big band jazz, orchestre symphonique, ateliers d'improvisation, harmonies, ensembles à cordes, ateliers voix adultes ou enfants, ensembles traditionnels, Musiques Actuelles amplifiées, ensembles de classes,

Pratiques collectives	Nombre de structures
Big band jazz	3
Symphonique	6
Ateliers d'improvisation	13
Harmonies	20
Ensembles à cordes	24
Ateliers voix adultes	38
Ensembles traditionnels	52
Musiques actuelles amplifiées	54
Ensembles de classes	59
Autres pratiques	60

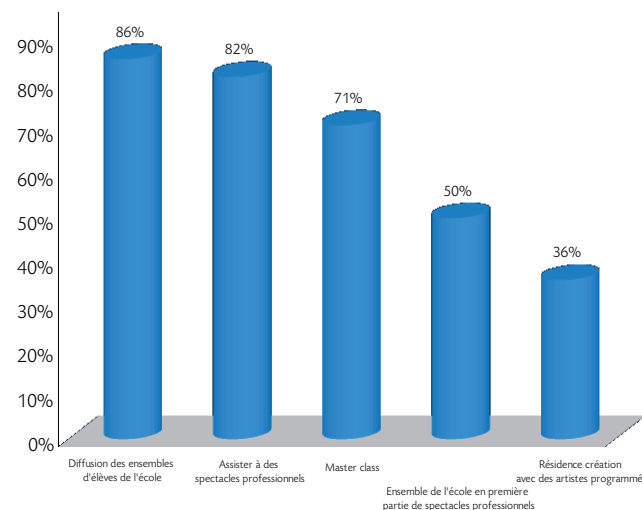
Trois cent soixante-quinze ensembles de pratiques collectives différentes sont recensées parmi les 36 écoles ayant répondu au sondage en ligne. A minima, il existe au moins 1 pratique collective par école de musique, avec une fourchette haute de 27 activités collectives pour 1 établissement ! En moyenne, le nombre de pratiques collectives se situe entre 1 et 9 pour 28 établissements. Enfin, les 2 conservatoires proposent à eux seuls 95 pratiques collectives répertoriées à l'échelle du département, soit 25 % de l'ensemble.

S'il existe une large ouverture à différentes esthétiques musicales, les musiques actuelles amplifiées et traditionnelles occupent la majorité des pratiques collectives. Ce constat est également à mettre en parallèle avec les esthétiques les plus représentées au sein des écoles de musique. Les ateliers vocaux (enfants et adultes) sont également très présents au sein des lieux d'enseignements.

Ces pratiques collectives sont en général proposées aux élèves dans le cadre du Parcours Global d'Etude, mais également aux élèves hors Parcours Global (souvent des élèves adultes). Les cours d'éveil et d'initiation, ainsi que les cours de FM viennent compléter cette offre.

Cette étude confirme la place de plus en plus centrale des pratiques collectives au sein des écoles de musique du Finistère

12. Les partenariats avec les lieux de spectacle et les artistes sont en progression



Sur les 37 écoles proposant l'enseignement musical, 28 écoles de musique et écoles de musique et de danse (à égalité territoriales/associatives) déclarent entretenir un partenariat avec un lieu de spectacle, soit 76 % des écoles (9 non réponses).

13. Un processus d'évaluation différent entre écoles territoriales et associatives

Modalité d'évaluation en école de musique

Secteur	Secteur associatif	Secteur territorial	Total
évaluation continue sans examen de passage de cycle	9	0	9
évaluation continue avec examen de passage de cycle	1	12	13
passage de cycle avec examen sans évaluation continue	2	1	3
autre	5	0	5
non réponse	5	1	6

S'il existe une harmonisation de l'évaluation dans le secteur territorial, il en est autrement dans le secteur associatif et les modalités de contrôle des connaissances varient considérablement entre ces deux secteurs :

- le secteur associatif privilégie davantage l'évaluation continue et proscrit les examens de passage. La validation du niveau atteint par un élève au cours de sa formation est moins systématique dans les écoles de musiques associatives que dans les écoles territoriales et les conservatoires ;
- l'examen de passage est indispensable dans le secteur territorial pour valider un niveau. Il est souvent associé à l'évaluation continue ;

On note ici une différence fondamentale en termes d'attendus vis-à-vis des élèves et dans la manière de concevoir les enseignements.

Pierre angulaire du schéma départemental, la mise en œuvre du PGE a fortement progressé.

Il existe cependant encore quelques points de vigilance, ainsi que de nombreux aspects positifs :

points de vigilance :

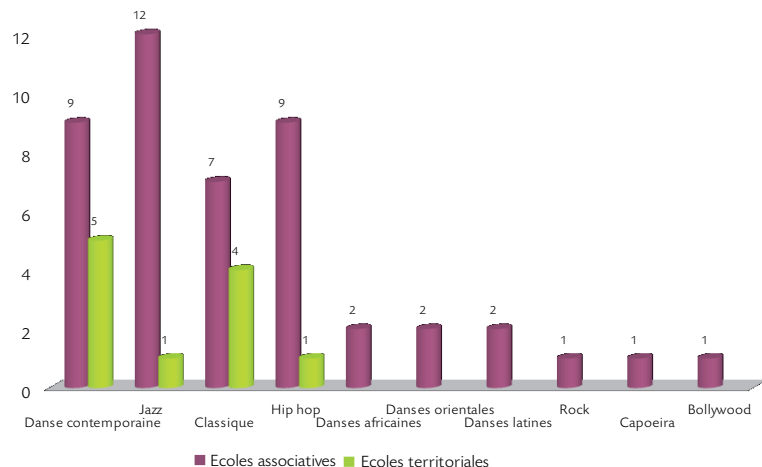
- 4 écoles ne proposent pas de PGE
- l'examen de passage reste encore une modalité d'évaluation très présente
 - certaines écoles n'ont que très peu de pratiques collectives et organisent peu de diffusion de leurs élèves
 - 9 écoles n'ont aucun partenariat avec des lieux de diffusion
 - les résidences d'artistes en lien avec les écoles de musique sont à développer en partenariat avec les lieux de diffusion
 - la fragilité financière de certaines écoles ne permet pas toujours la mise en œuvre du parcours
 - les familles ne comprennent pas toujours les enjeux du Parcours Global et ne sont pas prêtes à faire plus d'un déplacement hebdomadaire (constat sur les transports particulièrement prégnant en zone rurale)
 - une difficulté pour certains professeurs à se repositionner dans le contexte du PGE

constats positifs :

- une majorité d'écoles proposent le Parcours Global
- une majorité d'élèves sont inscrits en Parcours Global
- le cours instrumental est proposé selon plusieurs modalités possibles au sein des écoles
 - on relève un nombre important et une diversité des pratiques collectives proposées au sein des écoles de musique
 - les cours de formation musicale sont très riches en termes d'activités et « d'entrées » possibles en musique
 - les partenariats avec les lieux de diffusion sont de plus en plus fréquents renforçant le Parcours Global proposé aux élèves

14. Une belle offre en danse dans les 4 esthétiques soutenues par le Conseil départemental

Les écoles de danse dispensent majoritairement plusieurs disciplines : 9 d'entre elles sur 23 en proposent plus de 3, pouvant aller même jusqu'à 7

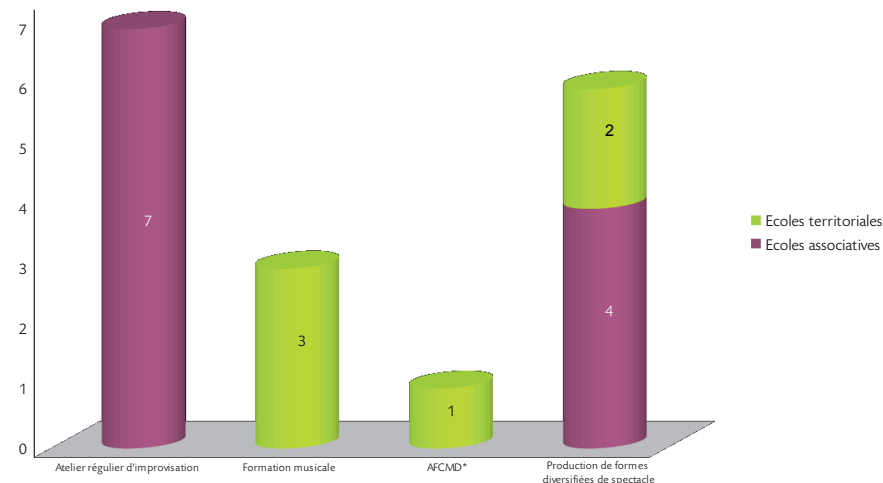


Les 3 disciplines qui font l'objet d'un DE (danse classique, contemporaine et jazz) sont représentées de manière quasi équivalente sur l'ensemble des écoles, tout secteur confondu, suivies de près par le hip hop.

Ce constat est à rapprocher du fait que ces 4 esthétiques sont uniquement celles qui sont prises en compte par le Conseil départemental pour l'attribution de la subvention aux écoles de danse.

Les danses jazz et hip hop ont encore du mal à se faire une place dans le secteur territorial, et d'une manière générale, le secteur associatif accueille un plus grand nombre d'esthétiques.

Autres esthétiques

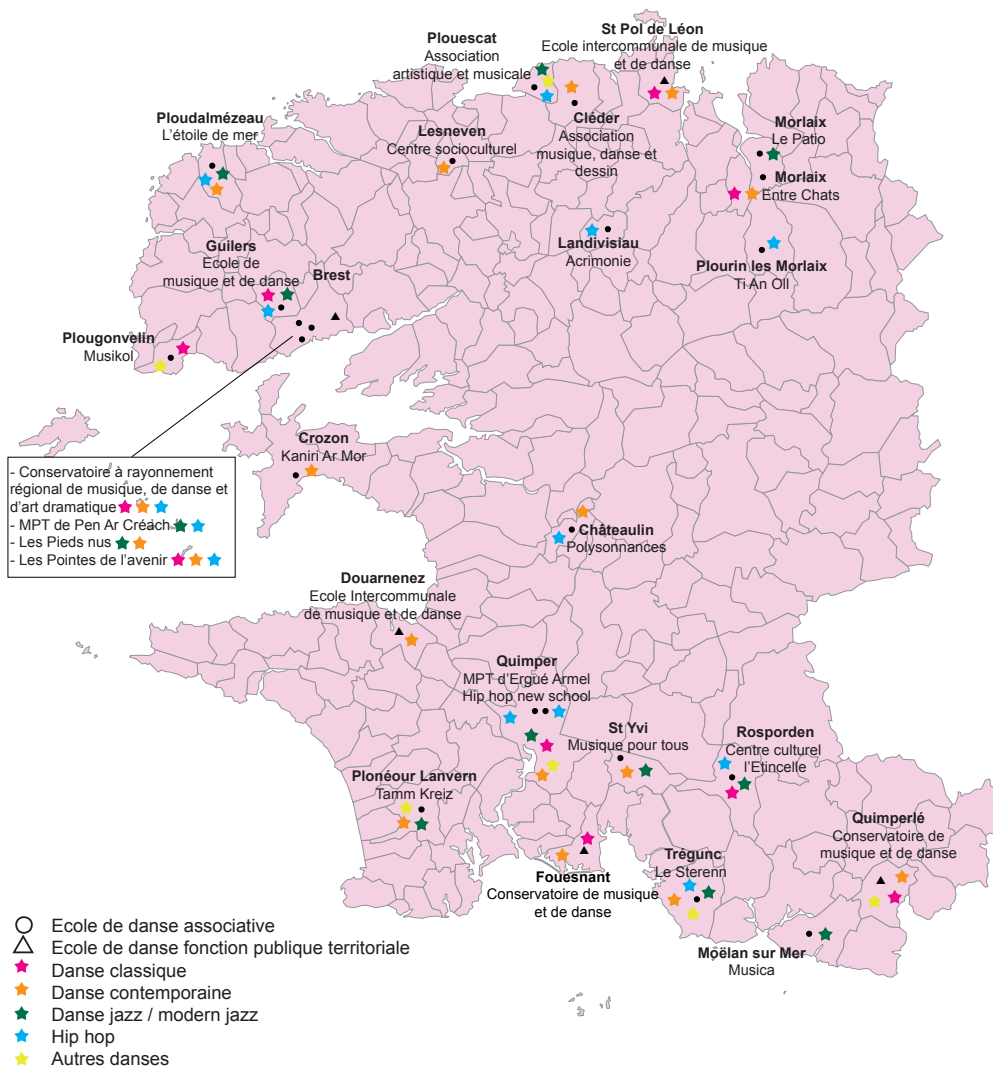


*AFCMD : Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

Les autres disciplines proposées en écoles de danse sont très rares, et 2 d'entre elles ne sont proposées qu'en secteur territorial. La formation du danseur se résume donc la plupart du temps, à la pratique d'une seule esthétique.

Esthétiques enseignées dans les écoles de danse

2015 - source MDF



15. Une réelle prise en compte de l'éveil et l'initiation à la danse

Toutes les écoles proposant des cours de danse dispensent également des cours d'éveil et d'initiation à la danse, à l'exception d'une école (soit 22 sur 23).

Un grand nombre d'écoles proposent à la fois des cours d'éveil et d'initiation à la danse et un cursus commun musique et danse en éveil et initiation : c'est le cas de 4 écoles territoriales de musique et danse sur 5. De 3 écoles de danse associatives sur 6 et de 6 écoles associatives de musique et danse sur 12. Cette offre ne concerne donc que 50 % des écoles associatives. Un constat qui peut s'expliquer par :

- le coût budgétaire d'un binôme musique-danse élevé et qu'on ne peut pas démultiplier ;
- une certaine difficulté pour les écoles à abandonner totalement des cours par esthétique au profit de nouvelles modalités d'apprentissage transversales.

16. Un Parcours Global d'Étude danse en place mais pas pour tout le monde

La proposition d'un Parcours Global d'Étude innovant et de qualité est un objectif essentiel du schéma départemental afin de contribuer à la qualité des enseignements proposés par les écoles à leurs usagers.

Pour la danse, les élèves bénéficiant d'un Parcours Global d'Étude sont ceux qui suivent :

- soit un cursus commun à la musique et à la danse en éveil et initiation
- soit le cours de danse hebdomadaire, complété d'ateliers (Master class, atelier de création, découverte de nouvelles esthétiques...) et d'une approche de la culture chorégraphique (spectacle, conférence, rencontre avec des artistes, répétition publique, école du spectateur...)

Le nombre d'élèves suivant un Parcours Global d'Etude danse est de 1 260 sur les 3 475 pratiquants (36 %). Ces chiffres témoignent d'une certaine mutation des écoles de danse en termes d'ouverture et de modes d'apprentissages, ne se résumant plus uniquement au cours technique, mais cette mutation demande encore à être amplifiée.

Le PGE est appliqué à 64 % dans les écoles associatives et à 83 % dans les écoles territoriales. 17 écoles proposent un Parcours Global d'Etude transversal en musique et en danse.

17. Les élèves hors Parcours Global d'Etude sont plus nombreux en danse

Ce constat interroge sur la difficulté à proposer un Parcours Global d'Etude qui puisse concerner l'ensemble des pratiquants, notamment au sein des écoles associatives (10 d'entre elles sur 18 ont d'avantage d'élèves hors PGE).

L'accessibilité géographique est un frein lorsqu'il s'agit de proposer des ateliers ou des spectacles dans des écoles situées en milieu rural, ou très éloignées de lieux de programmation danse (12 écoles sur 23). Ce sont celles qui ont le plus d'élèves hors Parcours Global d'Etude.

Le coût supplémentaire que le PGE entraîne constitue aussi un écueil. En effet, excepté les 2 écoles intercommunales de danse bénéficiant de subventions significatives, la majorité des écoles de danse perçoit une aide forfaitaire par élève (sous certaines conditions et uniquement pour les disciplines danse classique, contemporaine, jazz et hip hop), allant de 10 à 20 €.

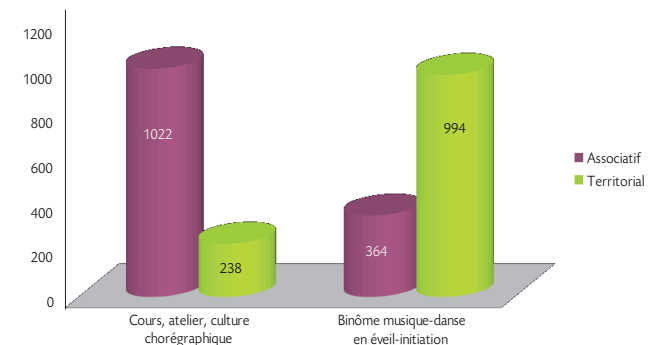
D'autre part, parmi les 7 écoles de musique et danse conventionnées avec le Conseil départemental et bénéficiant d'un financement intercommunal, 4 d'entre elles sont aidées au forfait par élève pour la danse, et les 3 autres ne disposent pas d'un fléchage financier particulier sur la danse. Les aides ainsi attribuées ne permettent pas toujours aux écoles d'engager un processus de parcours, surtout lorsqu'il s'agit de petites écoles. Musiques et Danses

en Finistère atténue cette difficulté en proposant et en prenant en charge financièrement des ateliers, des rencontres ou des master classes en lien avec les compagnies programmées sur les territoires.

Enfin, l'existence d'un PGE en musique ne joue pas forcément un rôle de levier pour la mise en œuvre d'un PGE danse au sein de la même école, puisque comme on vient de le souligner, les affectations budgétaires ne sont pas les mêmes pour les deux disciplines.

18. Le binôme musique et danse fait recette dans le territorial ; l'atelier et la culture chorégraphique se déploient dans l'associatif

Effectifs par type de Parcours Global d'Etude et par secteurs

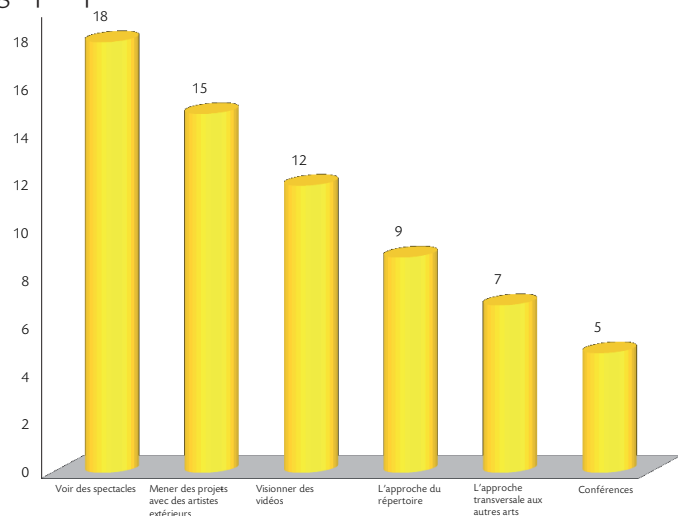


- Le Parcours Global s'est davantage propagé dans les écoles associatives, mais l'enseignement conjoint de la musique et de la danse reste une spécificité du secteur territorial :

- 1 260 élèves suivent le Parcours Global, dont 1 022 dans le secteur associatif (81 %) et 238 en secteur territorial (18 %) ;
- 1 358 élèves sont inscrits dans des cours communs musique et danse en éveil et initiation, dont 994 en secteur territorial et 364 en secteur associatif ;
- Si l'atelier existe dans la plupart des écoles sous la forme de stages

ponctuels (pour 8 écoles sur 23), il a encore du mal à se développer. Il existe une pratique hebdomadaire régulière à part entière et complémentaire du temps du cours dans 5 écoles seulement, soit 21 %. Sur les 5 écoles territoriales qui disposent d'une structure consolidée avec un cursus danse, seulement 3 d'entre elles proposent des ateliers de manière hebdomadaire. Notons toutefois que le contenu de ces ateliers n'a pu être précisé, il peut s'agir d'un atelier d'improvisation et de composition, d'une Master class, de la découverte d'une nouvelle discipline, d'un atelier transversal.

La culture chorégraphique s'appuie sur l'intervention d'artistes, comme en témoigne le graphique ci-dessous :



Une grande part des écoles diversifient leur approche de la culture chorégraphique : 11 écoles sur 23 proposent entre 1 et 3 activités, soit 48 %, et 9 en proposent entre 4 et 6, soit 39 %. Les 5 écoles territoriales proposant des cours de danse dispensent également entre 3 et 6 activités de culture chorégraphique. Ce cadre favorable au déploiement de cette polyactivité est rendu possible par la présence de directeurs ou de coordinateurs. Le dynamisme des écoles associatives est également à souligner puisque 10 sur 18 (56 %) mettent en œuvre 3 à 6 activités différentes sans avoir recours à des postes de direction.

19. Une évaluation surtout en contrôle continu

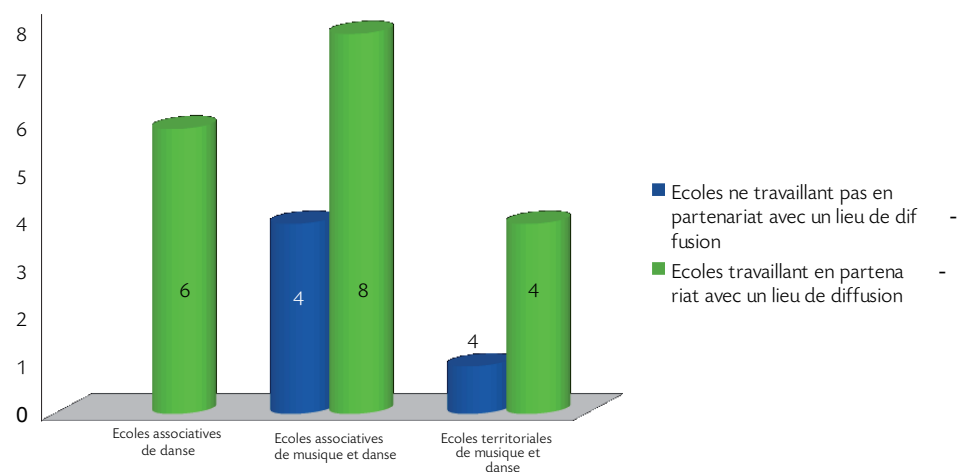
L'évaluation apparaît moins formalisée dans les écoles associatives que dans les écoles territoriales.

Parmi les écoles de danse associatives, 4 pratiquent des évaluations par contrôle continu sans examen ni passage de cycle, et 2 proposent des examens avec passage de cycles qui se font à l'aide de personnes extérieures. Les écoles de musique et danse associatives ne font quasiment jamais appel à des regards extérieurs pour leur évaluation (8 sur 12), alors que les écoles territoriales proposant la double activité le font majoritairement. Elles mettent rarement en place un livret de suivi de l'élève dans le secteur associatif, seulement 7 le font sur 18. Pour les écoles territoriales, le livret est présent dans la moitié des écoles.

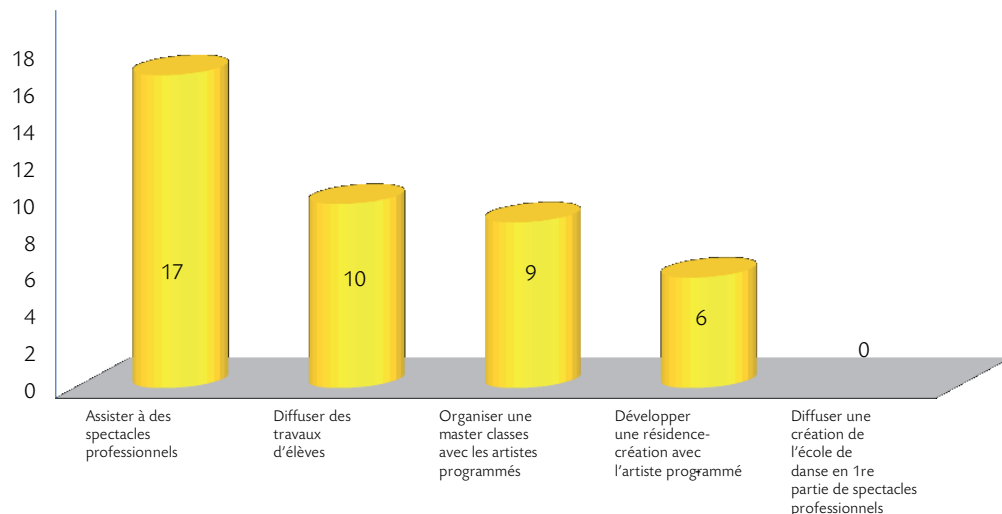
20. Des partenariats avec les lieux de spectacles confirmés

Les écoles de danse qui travaillent en partenariat avec un lieu de diffusion se répartissent comme suit :

Partenariats des écoles enseignant la danse avec les lieux de spectacles confirmés



Les différents projets mis en œuvre par ces écoles sont prioritairement :



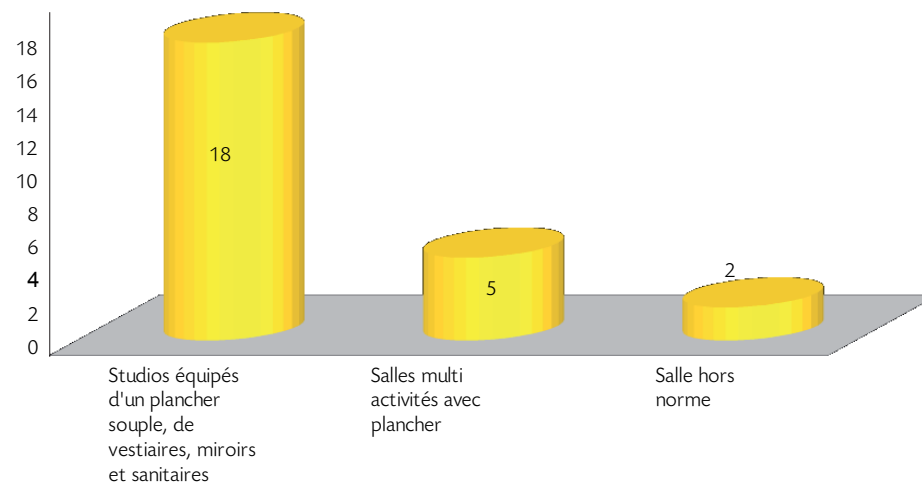
Précisons que toutes les écoles qui incitent leurs élèves à aller voir des spectacles professionnels bénéficient de tarifs réduits.

21. Des Locaux pour la danse majoritairement aux normes

La pratique de la danse doit s'effectuer dans le cadre d'un équipement spécifique qui fait l'objet d'un décret de 1992 relatif à la loi sur l'enseignement de la danse de 1989. Cet équipement doit présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité afin de prévenir les risques sanitaires (atteintes aux articulations, musculature et squelette). L'aménagement d'une salle de danse doit ainsi répondre à un certain nombre de recommandations en termes de planchers, surface, hauteur, équipement (barres, miroirs, chauffage...) et annexes (vestiaires, sanitaires...).

Dix-huit écoles sur 23 (parmi elles, les 5 écoles territoriales de danse) ont des studios de danse équipés, et 5 autres donnent leurs cours dans des salles multi activités avec plancher.

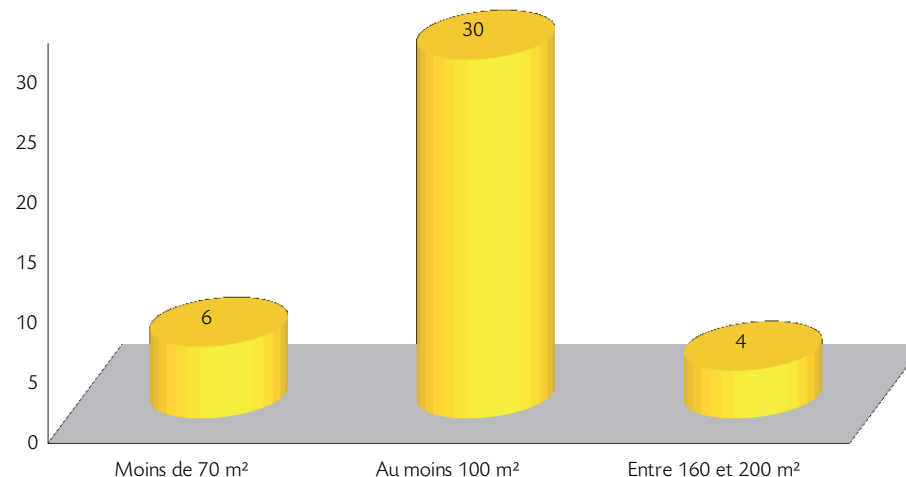
Locaux pour la danse



Neuf écoles déclarent donner leurs cours dans une seule salle de danse, 5 dans 2 salles et 3 dans 3 salles.

Même dans le cas où les professeurs donnent des cours dans plusieurs écoles, on voit qu'ils sont donc rarement confrontés à de mauvaises conditions de travail concernant la superficie et l'aménagement des locaux.

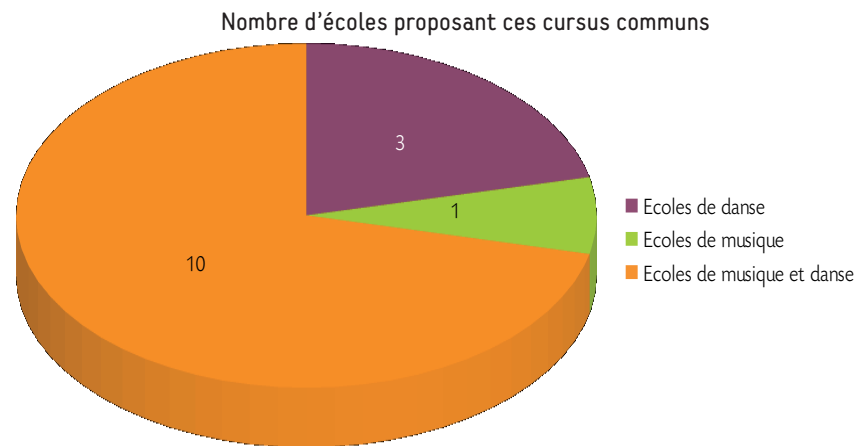
Dimensions des salles de danse



Sur les 36 salles de danse recensées, seulement 4 suivent les recommandations du Ministère de la Culture et de l'Éducation relatives à la surface des studios (entre 160 et 200 m²), 30 répondent aux recommandations minimum d'au moins 100 m² et 6 proposent des activités dans moins de 70 m², soit des conditions ne permettant pas un exercice satisfaisant de la danse.

22. Le binôme musique et danse facilité dans les écoles offrant les 2 disciplines

Quatorze écoles sur 43 proposent des cursus éveil-initiation communs à la musique et à la danse (33 %), dont 10 écoles associatives. Cela représente 1 358 inscrits.



Ce dispositif transversal est plus aisé à mettre en œuvre dès lors que la musique et la danse sont présentes au sein de la même école. On observe que dans les écoles ne proposant que de la musique, le cursus commun n'existe quasiment pas, alors qu'il se déploie dans la moitié des écoles ne proposant que de la danse.

Ceci peut s'expliquer par le fait que la danse s'est toujours développée par rapport à la musique, soit en s'y adossant, soit en s'en démarquant, alors que la musique n'a intégré la question du mouvement et du corps du musicien que très récemment.

Élément clé de la structuration pédagogique et témoignant d'un Parcours Global complet dès le début de l'entrée en musique et/ou danse, ces cursus ont connu un fort développement durant ces dernières années, mais de nombreuses écoles (y compris des écoles de musique et danse) ne font toujours pas cette proposition à leurs publics. Aujourd'hui, une seconde génération d'enseignants est en train de se former en binôme afin de développer cette pédagogie transversale et inventive.

Cette analyse met en exergue :

- la nécessité de développer des compétences transversales qui obligent à une remise en question de sa propre pédagogie ;
- l'importance de la proximité géographique entre écoles ;
- la complexité des modes de financement de par la nécessité d'avoir deux enseignants pour un groupe d'enfants ;

→ Pour aller à l'essentiel

La présence d'un projet pédagogique dans les écoles de musique et de danse témoigne de la capacité d'une équipe à inscrire les enseignements dispensés dans une démarche globale : il constitue un support pédagogique qui permet aux enseignants et à la direction de suivre un même fil rouge, en définissant des objectifs communs, une méthodologie de travail et des moyens à mobiliser pour mettre en perspective le travail des uns et des autres. Souvent présenté sous la forme d'un document écrit, il révèle les axes forts investis par l'école, son orientation, ses priorités ainsi que sa philosophie de travail. La divulgation de ce support auprès du grand public facilite l'orientation des familles et des apprenants qui souhaitent trouver un lieu d'apprentissage qui corresponde à leurs attentes et à leurs valeurs.

Si la majorité des écoles de musique ont un projet pédagogique rédigé où en cours d'élaboration, 7 écoles (5 associatives et 2 territoriales) n'en ont pas. Ce constat peut en partie s'expliquer par le fait que ces écoles ne disposent pas de coordination pédagogique. Côté danse, le projet pédagogique existe dans 5 écoles de danse sur 6, soit dans 83 % des cas.

L'enseignement vocal et les Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) nécessitent d'être renforcés :

- malgré la création ces dernières années de postes de professeurs de chant dans les écoles de musique, une majorité d'écoles n'est pas encore en mesure d'offrir un enseignement vocal structuré ;
- quant aux Musiques Actuelles Amplifiées, elles ne sont présentes que dans la moitié des écoles avec des locaux peu adaptés à cette pratique. Il semble donc important de poursuivre l'aménagement des lieux d'enseignements dans les années à venir et de travailler en parallèle au développement de formations diplômantes pour les enseignants.

Les pratiques collectives en musique et en danse connaissent un engouement grandissant.

Les cours d'éveil et d'initiation en musique et en danse à destination du jeune public prennent leur essor.

33 % des écoles proposent un cursus commun en musique et en danse, notamment lorsque ces deux disciplines sont présentes au sein de la même école. Bien souvent, le cursus commun n'existe pas dans les écoles qui enseignent la musique, alors qu'il existe dans la moitié des écoles qui proposent de la danse. Ceci peut s'expliquer par le fait que la danse s'est toujours développée par rapport à la musique, soit en s'y adossant, soit en s'en démarquant, alors que la musique a intégré la question du mouvement et du corps du musicien très récemment.

Que ce soit en musique ou en danse, le Parcours Global d'Etude prend son envol et apparaît comme un moteur du schéma dans le domaine pédagogique. Il se décline en différents volets et comprend : l'apprentissage de l'instrument ou des cours techniques pour les danseurs ; le développement d'une pratique collective ; la transmission d'une culture musicale ou chorégraphique ; des sessions de sensibilisation au spectacle vivant, à la scène et à la diffusion ; des relations constantes avec les artistes et les professionnels du milieu ; la mise en œuvre de modalités d'évaluation visant à quantifier la progression de l'élève ; la création de partenariats avec des lieux de spectacles renforçant le Parcours Global proposé aux élèves ; l'inscription des élèves dans un tissu professionnel ; la diversification des esthétiques enseignées. En permettant aux écoles de musique et de danse de développer un vaste panel d'activités cohérentes et de renouveler leur offre, le Parcours Global d'Etude inscrit les établissements qui le proposent dans une démarche qualitative et exigeante, au service des usagers.

Côté musique, le Parcours Global d'Etude concerne 33 écoles d'enseignement musical sur 37 et 5 871 élèves. Ce dernier est mis en place à 100 % dans le secteur public et est proposé dans 83 % des écoles associatives qui en quelques années – sous l'effet de l'impulsion du schéma – ont fortement fait évoluer leurs propositions et cursus pédagogiques. D'autre part, on constate que certaines écoles associatives (souvent situées en secteur rural) ont fait preuve d'inventivité et de souplesse en proposant des parcours innovants en termes d'organisation et d'apprentissage (par ex : pratiques collectives proposées une fois par mois sous la forme de stages, approches diversifiées de la culture musicale etc.).

Quelques points de vigilance cependant pour les lieux d'enseignement de musique : 4 écoles ne proposent pas de Parcours Global d'Etude ; 9 écoles n'ont pas de partenariat avec des lieux de diffusion ; l'examen de passage classique reste encore une modalité d'évaluation très présente dans le secteur territorial ; la modification des habitudes des familles (déplacement en milieu rural) n'est pas toujours facilitante pour ces dernières.

Côté danse, on observe que le schéma départemental a apporté un nouveau souffle aux écoles. Il est appliqué à 64 % dans les écoles associatives et à 83 % dans les écoles territoriales. Le nombre d'élèves suivant un Parcours Global d'Etude danse est de 1 260 sur les 3 475 pratiquants de danse (36 %). Ce dispositif a eu des retombées positives en danse en offrant un cadre favorable au déploiement de plusieurs activités, en renouvelant les méthodes d'enseignement qui ne se résument plus uniquement aux cours techniques, en favorisant la rencontre des élèves avec les artistes, en développant les partenariats avec les lieux de spectacles et en facilitant la mise aux normes des locaux. Il a également permis de mieux prendre en compte les propositions pour le jeune public, de développer l'inventivité en éveil et initiation avec un développement des cours communs musique et danse, et de recourir à des procédés d'évaluation plus variés.

Cependant, la nature des dispositifs financiers proposés depuis 2009 ne se révèle pas assez pertinente pour toucher le plus grand nombre : les élèves inscrits hors Parcours Global sont plus nombreux (57 % des pratiquants).

Des perspectives d'amélioration peuvent être avancées : favoriser l'accessibilité géographique, lorsqu'il s'agit de proposer des ateliers/spectacles en milieu rural ; renforcer la prise en charge financière du Parcours Global ; diversifier l'offre (dominée par les trois disciplines à diplôme d'Etat et le hip hop) ; en valorisant le format d'atelier qui est rarement envisagé comme une discipline à part entière ; augmenter le temps de présence artistique (via les résidences créations) ; développer les premières parties de spectacles avec les élèves des écoles ; envisager la formation du danseur dans sa globalité, car elle se résume souvent à la pratique d'une seule esthétique ; renforcer les conditions d'accessibilité financière des écoles en répartissant plus équitablement le système d'aide publique pour généraliser le Parcours Global à l'ensemble des effectifs des écoles.

CHAPITRE 6 : ET LES USAGERS DANS TOUT ÇA ?

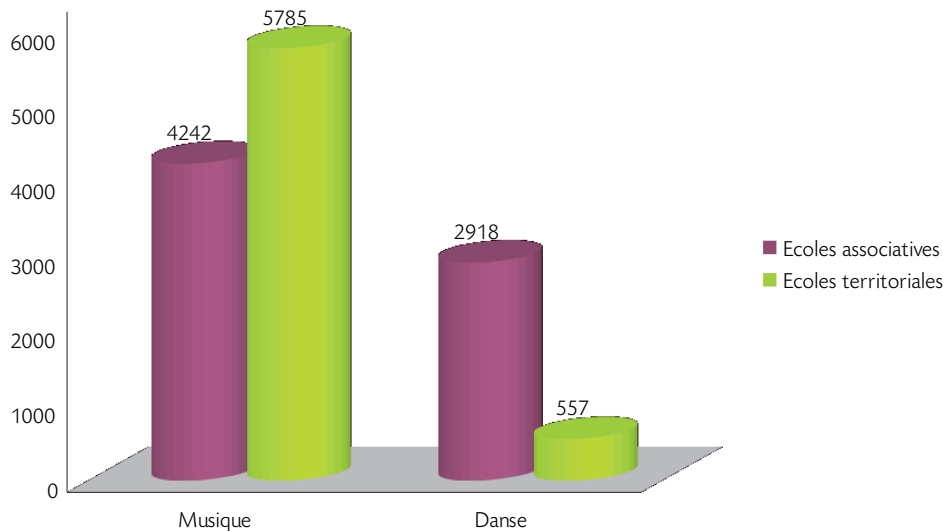
L'accessibilité culturelle vise « la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et d'autre part, les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité », Ministère de la Culture et de la Communication*.

Elle constitue un droit inscrit dans l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et implique de prendre en compte de l'ensemble des facteurs de discrimination (handicaps, situation d'exclusion sociale et financière etc.)

1. Un large public accueilli dans les écoles

13 502 personnes fréquentent les écoles de musique et de danse dont 10 027 en musique et 3 475 en danse.

Fréquentation des écoles



*Etat des lieux de l'accessibilité des équipements culturels, Ministère de la Culture et de la Communication, disponible en ligne sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Culture-et-handicap2/Informations-pratiques/Etat-des-lieux-de-l-accessibilite>

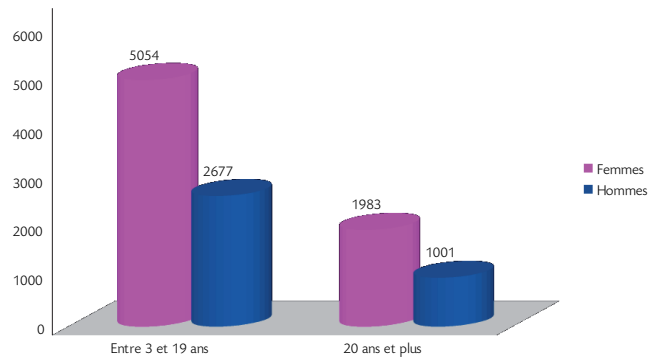
Cette disparité entre les effectifs de musique et de danse peut s'expliquer en raison du nombre plus important d'écoles de musique sur le territoire ; du caractère obligatoire du diplôme pour l'enseignement de la danse (DE obligatoire depuis 1989 pour les disciplines classique, contemporain, jazz) et de l'obligation d'avoir des locaux aux normes pour développer l'enseignement de la danse. Enfin, l'enseignement de la danse est beaucoup plus représenté dans le secteur associatif avec 84 % de ses pratiquants, suite à une intégration tardive du secteur territorial. A titre d'exemple, la danse classique n'y apparaissait qu'en 1925 et la danse contemporaine en 1978. La diversité des esthétiques s'est donc développée en toute liberté dans le secteur associatif.

D'une manière générale, les écoles de musique associatives ont un effectif plus élevé qu'en danse. Le nombre d'élèves dans les écoles de danse varie entre 120 et 280 élèves, à l'exception de l'école de rayonnement intercommunal Tamm Kreiz qui se démarque du paysage avec ses 729 élèves répartis sur 2 communautés de communes.

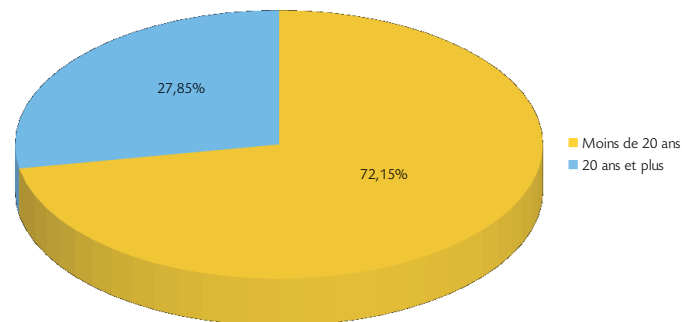
2. Le public de moins de 20 ans et féminin en plus grand nombre

Quel est le profil des usagers qui fréquentent les lieux d'enseignement de musique et de danse ? Et qu'en est-il de la parité homme-femme ? Les représentations associées à la pratique de ces activités artistiques obéissent-elles à des rapports sociaux tacites en matière de genre, d'âge, de catégorie socio-professionnelle ?

Un public majoritairement féminin



Répartition par tranches d'âge



La majorité du public accueilli est de sexe féminin et âgé de 3 à 20 ans, notamment dans les écoles de danse : sur les 6 écoles de danse et sur la tranche d'âge 3 à 20 ans, on compte 1 248 femmes contre 71 garçons. On trouve également 262 femmes et 5 hommes de plus de 20 ans.

3. Des interventions plus développées en musique qu'en danse dans le primaire

Vingt-six écoles sur 43 proposent des projets d'intervention en milieu scolaire à destination de 17 149 enfants. Ce dispositif mobilise 67 intervenants sur le territoire et représente 7 398 heures d'intervention. Au total, 277 écoles primaires touchées (222 en musique et 55 en danse). On observe une disparité entre les projets de musique et de danse puisque pour la musique nous comptabilisons 6 971 heures par an contre 427 heures par an pour la danse.

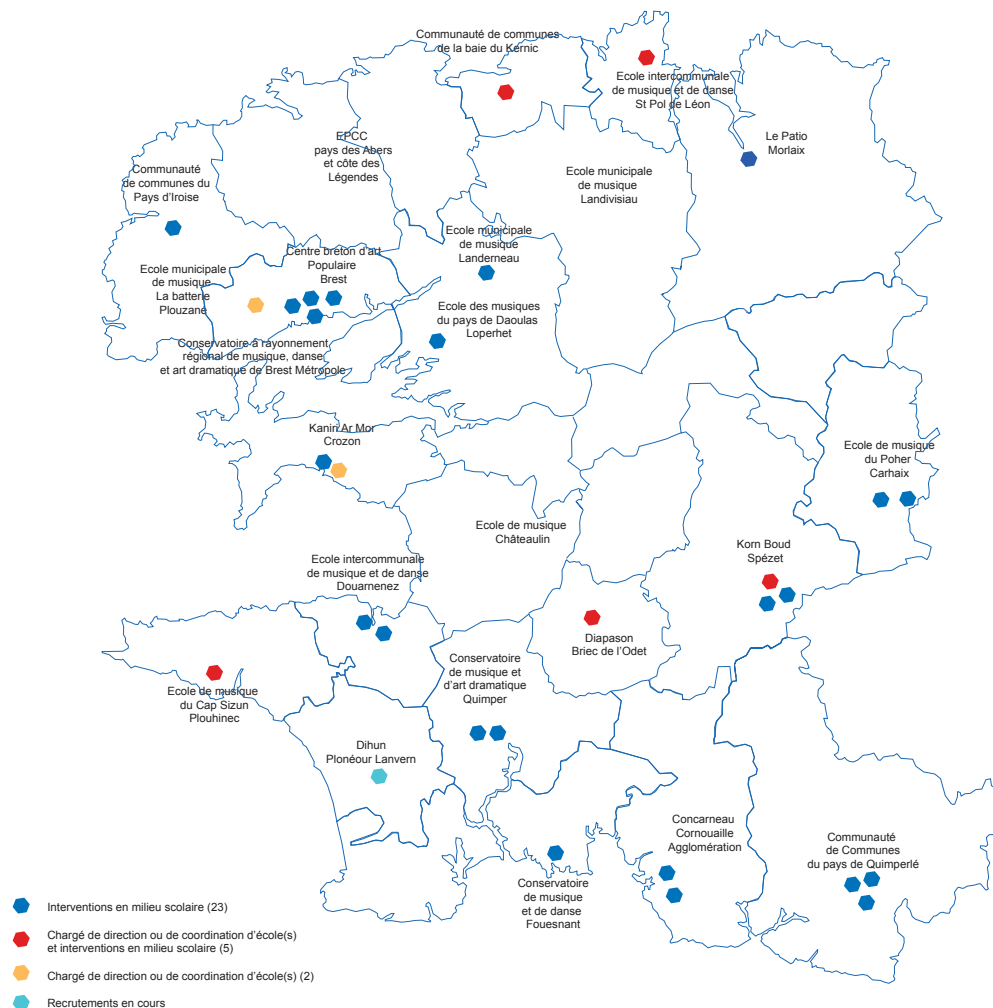


Rencontre du réseau des musiciens intervenants - Carhaix

4. Le BOUM des interventions musique en milieu scolaire

Répartition et actions des musiciens intervenants en Finistère

(titulaires du diplôme universitaire de musicien intervenant)



Trente musiciens intervenants en milieu scolaire sont recensés, parmi lesquels 28 sont titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenants (DUMI). Ils enseignent en majorité dans le secteur territorial en étant directement recruté par les communautés de communes ou par une école territoriale. Pour la musique ces interventions ont concerné 15 879 enfants scolarisés dans le 1^{er} degré (dont 4 659 pour le secteur associatif et 11 220 pour le secteur territorial) soit 18,17 % des 87 390 enfants scolarisés dans le 1^{er} degré en Finistère. En complément des intervenants titulaires du DUMI, 19 autres enseignants en musique interviennent en milieu scolaire, généralement sur de faibles volumes horaires, comme par exemple dans le cadre des projets « *orchestres à l'école* », ou des présentations d'instruments.

La forte présence des musiciens intervenants sur le département est liée à la mise en œuvre du schéma départemental dont l'une des premières entrées est d'inciter à la mise en œuvre d'interventions musicales en milieu scolaire. Ils sont de ce fait embauchés directement par les écoles ou par les collectivités qui financent directement les interventions. Il faut également rappeler que la mise en œuvre du schéma départemental s'est largement appuyée sur les musiciens intervenants qui en plus des interventions en milieu scolaire sont très souvent recrutés par les collectivités et les associations pour accomplir des missions de directions et/ou coordinations des lieux d'enseignements artistiques.

5. L'expansion de la danse à l'école (DAE) à entretenir

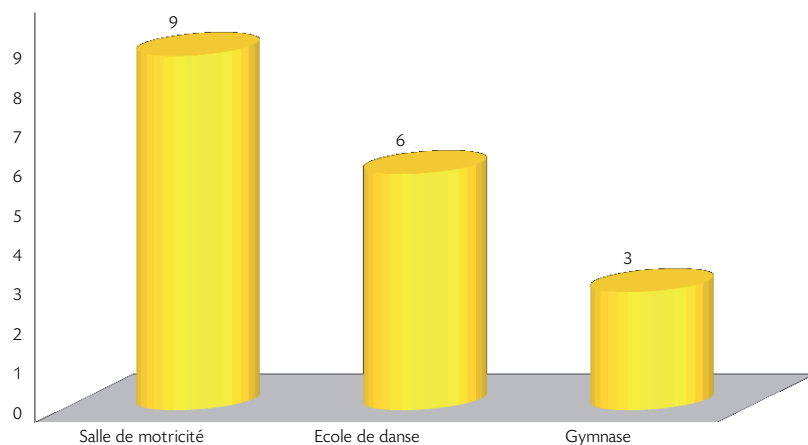
Les interventions danse en milieu scolaire étant encore peu développées, un groupe de pilotage s'est réuni en 2012 à l'initiative de Musiques et Danses en Finistère, en concertation avec le Conseil départemental, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et les acteurs du département, pour favoriser leur expansion dans le cadre du schéma départemental. Le dispositif « *danse à l'école* » est très vite apparu comme un levier pour former les intervenants chorégraphiques et proposer un dispositif financier effectif dès 2015.

Répartition des interventions en musique et danse en milieu scolaire

Pratiques collectives	Secteur associatif	Secteur territorial	Enfants sensibilisés dans le 1er degré	%	Nombre d'enseignants de l'éducation nationale concernés
Intervention en milieu scolaire en musique	4 659	11 220	15 879	18,17 %	49
En danse	771	499	1 270	1,45 %	18
Total	5 430	11 719	17 149	19,62 %	67

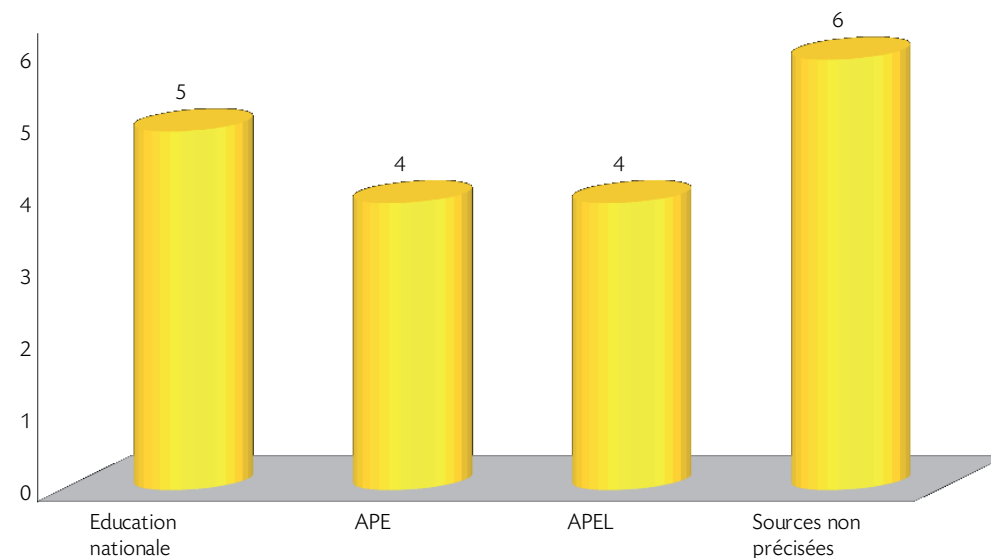
Nombre total d'enfants scolarisés dans le 1^{er} degré en Finistère : 87 390

Dix-huit intervenants en danse ont développé une action en milieu scolaire, dont 13 issus d'une école associative et 5 d'une école territoriale. Par ailleurs, 4 écoles déclarent que les interventions en milieu scolaire en danse sont effectuées par d'autres personnes que leurs professeurs. La durée des projets danse à l'école est majoritairement supérieure à 10 h. 15 écoles de danse sur 23 n'organisent pas d'intervention, soit 65 % des écoles.

Lieux des interventions en milieu scolaire danse dans le 1^{er} degré

Sur 23 écoles, 6 engagent leurs interventions sur des planchers bois, 6 autres sur un revêtement autre non précisé et 1 sur du carrelage.

Financement des interventions danse en milieu scolaire

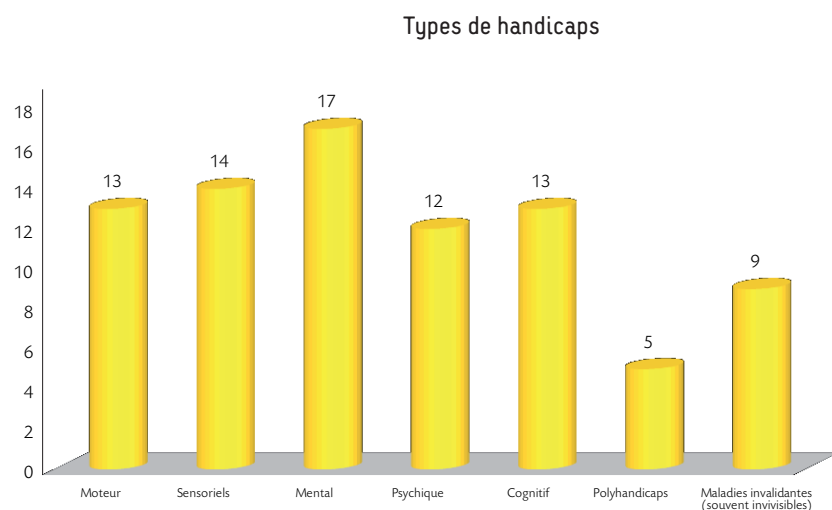
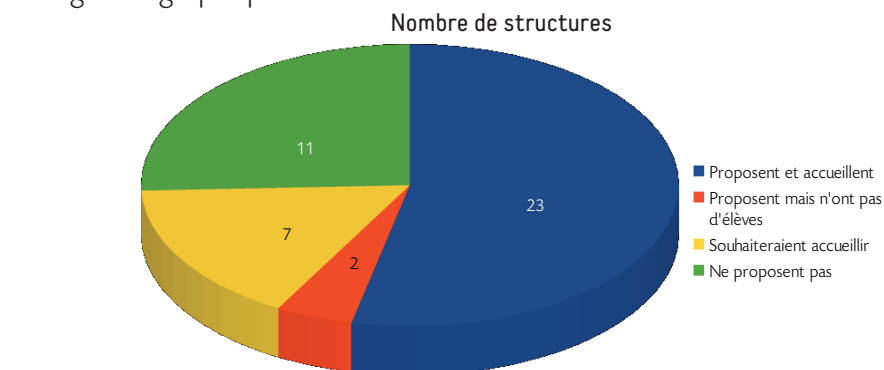


Les interventions danse en milieu scolaire ont fait l'objet d'un fort taux de non réponses sur les conditions de pratique, les questions de l'initiative et du financement des projets. Ce taux d'abstention peut s'expliquer par l'absence de dispositif financier relatif à ce type d'actions, contrairement à la musique. C'est pourquoi Musiques et danses en Finistère a souhaité réunir un groupe de pilotage il y a environ 2 ans, afin d'examiner la possibilité d'inscrire les interventions danse à l'école dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et leur apporter, sous conditions, un soutien financier. Cette réflexion a abouti à deux actions :

- former les intervenants chorégraphiques : professeurs de danse et danseurs-chorégraphes, à intervenir à l'école (une formation d'une durée de 30 h est ainsi en cours sur toute la saison) ;
- proposer un dispositif financier au sein du schéma départemental qui puisse servir de levier au développement des actions DAE. Cette proposition a été remise au Conseil départemental en mai dernier et doit être validée en fin d'année, avec une éventuelle mise en œuvre pour la rentrée 2015 ;

6. La prise en compte des personnes en situation de handicap progresse

55 % des établissements déclarent accueillir des personnes en situation de handicap. Tous les types de handicaps sont pris en compte par les écoles comme en témoigne ce graphique

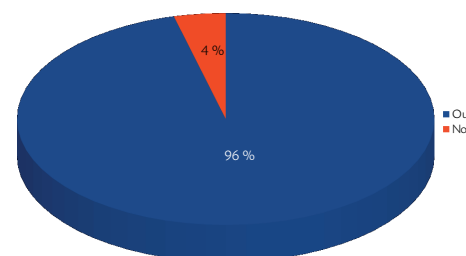


Cent quatre-vingt-treize personnes sont concernées par ces interventions proposées par les écoles de musique et de danse, dont 75 pour le secteur public et 118 pour le secteur associatif :

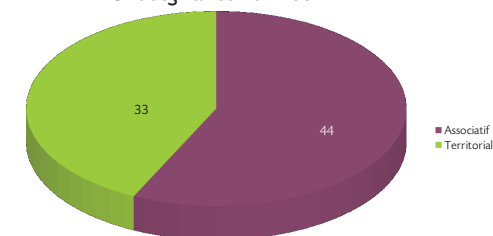
- la majorité du public est accueillie au sein de l'école de musique et de danse sur des formats de cours collectifs (151 personnes) correspondant à des propositions d'accueil de groupes faites par les écoles de musique et de danse aux écoles spécialisées présentes sur leurs territoires. Par ailleurs, 42 personnes sont accueillies sur des formats de cours individuels proposés par les écoles aux familles et aux personnes en situation de handicap.

- les enseignants sont impliqués et formés, dans la mesure où 96 % des 77 enseignants impliqués ont reçu une formation dans le domaine du handicap. A noter que de nombreuses formations ont été proposées par Musiques et Danses en Finistère depuis 2009 (formation d'équipes in situ, formation catalogue, formation approfondie en 2013).

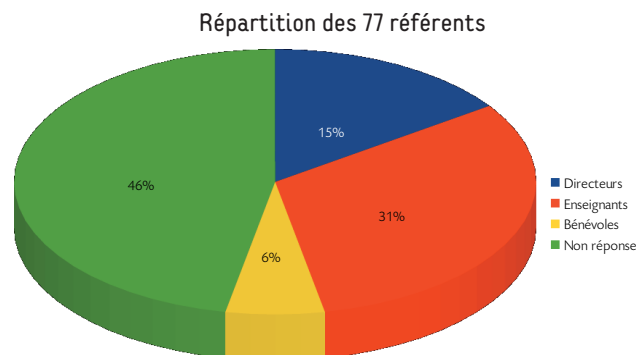
Enseignants impliqués



Enseignants formés

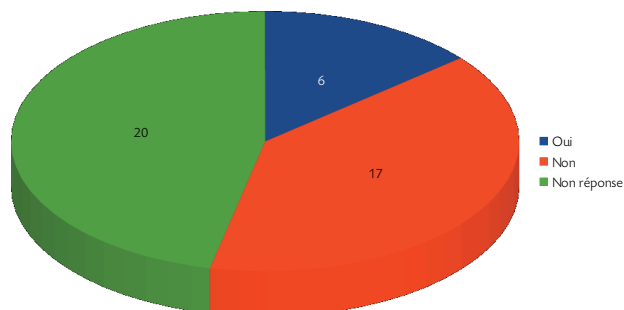


Parmi ces personnes formées, de nombreuses sont devenues référentes au sein de leurs écoles. Leur rôle consiste notamment à mieux accueillir et orienter ces publics, à construire des partenariats avec des écoles œuvrant dans le champ du handicap à l'échelle de leur territoire ou à conseiller un collègue sur une problématique rencontrée. Il est encore difficile de connaître le profil des référents (avec 46 % de non réponses). On sait néanmoins que 31 % sont des enseignants, 15 % des directeurs et 8 % des bénévoles référents.



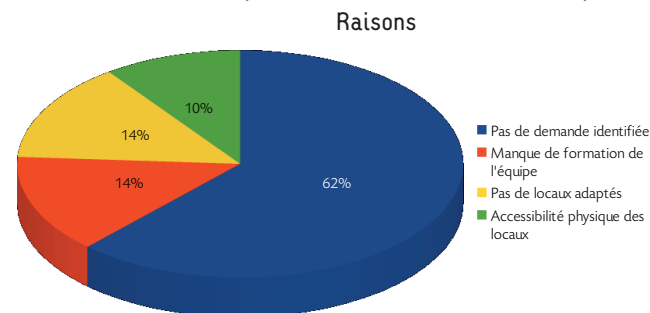
Bien que cette offre existe, seulement 14 % des lieux d'enseignements – soit 6 écoles – communiquent sur leurs propositions à destination des personnes en situation de handicap dans leurs plaquettes. Cet élément constitue pourtant un levier précieux pour permettre à ces personnes de franchir la porte des établissements en préparant leur venue en amont.

Structures indiquant l'accueil de personnes en situation de handicap



Il semble donc primordial d'accompagner les écoles dans l'élaboration d'une stratégie de communication accessible à tous les publics (ex : inscrire la ligne directe du référent sur la plaquette, communiquer sur l'accessibilité du lieu, sur les diverses propositions développées pour ces personnes ; mettre aux normes le site Internet ; utiliser les pictogrammes ; créer un programme audio pour les déficients visuels ; multiplier les canaux de diffusion auprès des relais d'information, etc.). C'est dans cette perspective que Musiques et DanSES en Finistère a proposé depuis 2009 de nombreuses formations départementales ainsi qu'in situ à destinations des écoles.

Il reste que 11 écoles ne proposent pas de cours et interventions à destination du public en situation de handicap ; les raisons en sont multiples :



- côté musique, le manque de formation des équipes, le caractère inadapté des locaux et leur manque d'accessibilité sont souvent mentionnés.
- côté danse, 1/3 des écoles (soit 2 sur 6) accueillent des personnes en situation de handicap et 1/3 déclare vouloir le faire. 8 personnes en situation de handicap sont accueillies dans 2 écoles pendant un cours collectif. Même si ce format d'enseignement n'est pas toujours adapté aux différents handicaps, le coût engendré par la mise en place de cours individuels est sans doute un frein pour l'accueil de ce public.
- un seul enseignant est formé pour l'école de musique et de danse ; quelquefois la personne référente est un bénévole. Dans ce contexte à fortiori, l'école communique peu sur cette offre. Une évolution est cependant possible : les professionnels se questionnent et s'intéressent de plus en plus à ce sujet suite aux formations mises en place par Musiques et DanSES en Finistère.

7. Des projets rentrent au collège

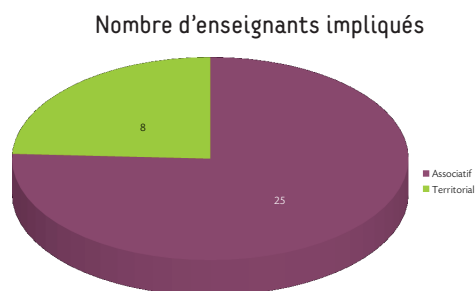
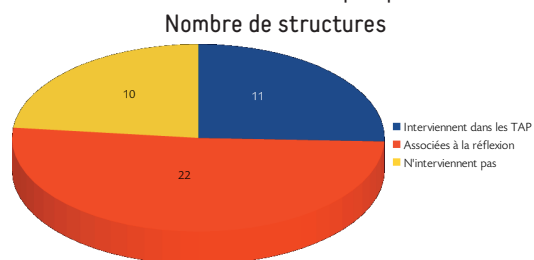
Le développement d'interventions dans les collèges fait également entrer la pratique artistique dans l'enseignement secondaire, en même temps qu'il permet de toucher un public souvent néophyte.

NB : le fort taux de non réponses (32) peut signifier que beaucoup d'écoles ne sont encore pas impliquées dans ces projets.

- Onze écoles mènent des interventions en dehors du 1^{er} degré.
- Neuf projets concernent les collèges dont 3 dans le cadre du dispositif « jumelage collège » proposé par le Conseil départemental.
- Six autres partenariats ont lieu avec des lycées et universités.

8. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : une première année d'expérimentation

Avec la réforme des rythmes scolaires de 2013 et le passage à la semaine de 4,5 jours, des Temps d'Activités Périscolaires sont proposés aux élèves.



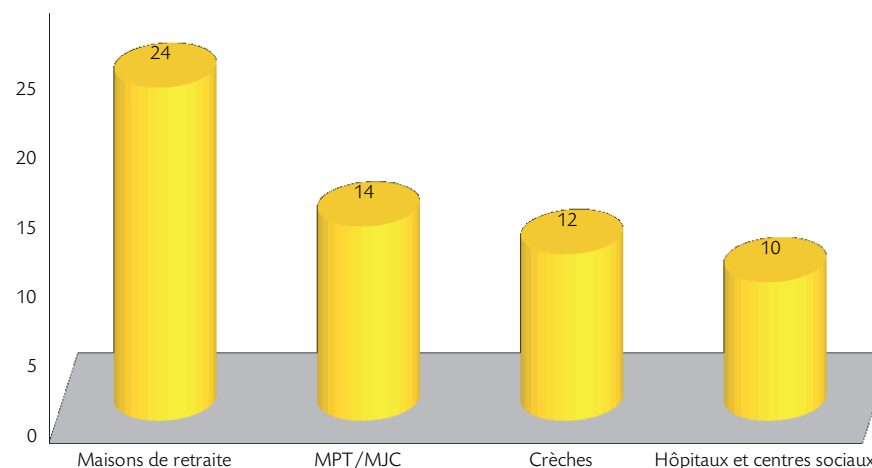
La majorité des écoles mobilisées dans le cadre des TAP sont des associations (25 %), contre 8 % dans le secteur territorial. Une seule école déclare organiser les TAP. Majoritairement, ils se déroulent dans les lieux extérieurs à l'école de musique et danse. 33 enseignants sont impliqués et interviennent 47 heures (37 heures dans l'associatif et 10 heures dans la fonction publique territoriale).

Ces éléments d'analyse méritent d'être nuancés par le fait qu'une partie de ces données a été récoltée avant l'obligation de la mise en œuvre des TAP en 2013. D'autres éléments peuvent expliquer cette avancée timide des partenariats avec les lieux d'enseignements de musique et de danse dans le cadre des TAP : la prise en charge financière des TAP par les communes ne suffit pas toujours à couvrir le coût des intervenants des écoles de musique et danse ; certaines écoles connaissent des soucis d'organisation (déplacement d'activités du mercredi matin au samedi matin / perte d'effectifs...), ce qui complexifie leur implication dans les TAP.

9. Des interventions hors des sentiers battus.

Les lieux d'enseignement ont développé de multiples partenariats avec d'autres structures présentes sur leurs territoires. Cette dynamique dit quelque chose de l'utilité sociale des écoles de musique et de danse, et de leur proximité – en termes de vision, de valeurs – avec d'autres secteurs. On remarque que le secteur social entretient une réelle proximité avec le secteur culturel.

Partenariats les plus développés



Tout se passe comme si la pratique de la musique et/ou de la danse permettait aux bénéficiaires (des maisons de retraites, des MJC, de la petite enfance, des hôpitaux et des centres sociaux) de gagner en qualité de vie, de trouver

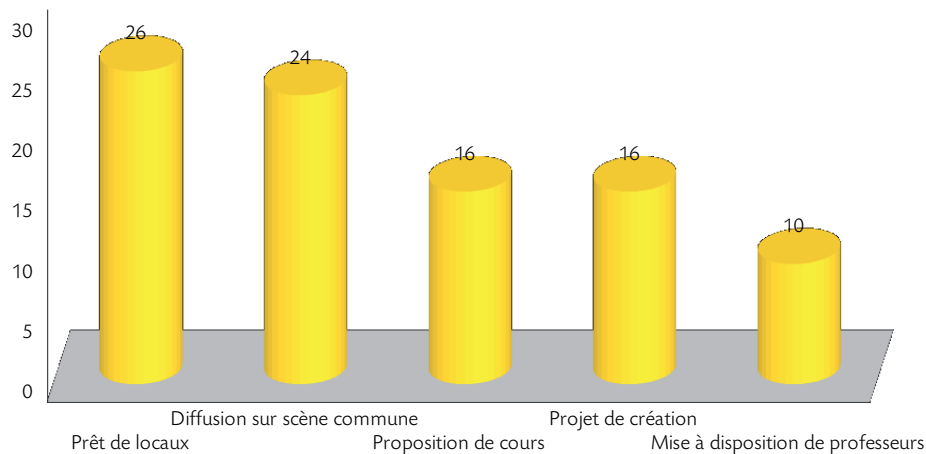
un espace de rencontre et d'épanouissement. A noter également que 3 écoles interviennent en milieu carcéral. Cette diversité et multiplicité de partenariats positionne l'école de musique et de danse comme une réelle ressource sur le territoire en capacité d'adapter et de réfléchir à son offre en fonction des structures partenaires et de leurs publics.

Ainsi compris, les lieux d'enseignement participent activement à l'empowerment* des publics fragilisés sur le territoire. Cette dimension qualitative de leur travail mérite d'être soulignée. Une telle approche témoigne également de la capacité des écoles à diffuser leur savoir-faire en s'adaptant à une grande variété de contextes et à un large panel d'utilisateurs.

10. L'école accueille les pratiques en amateur

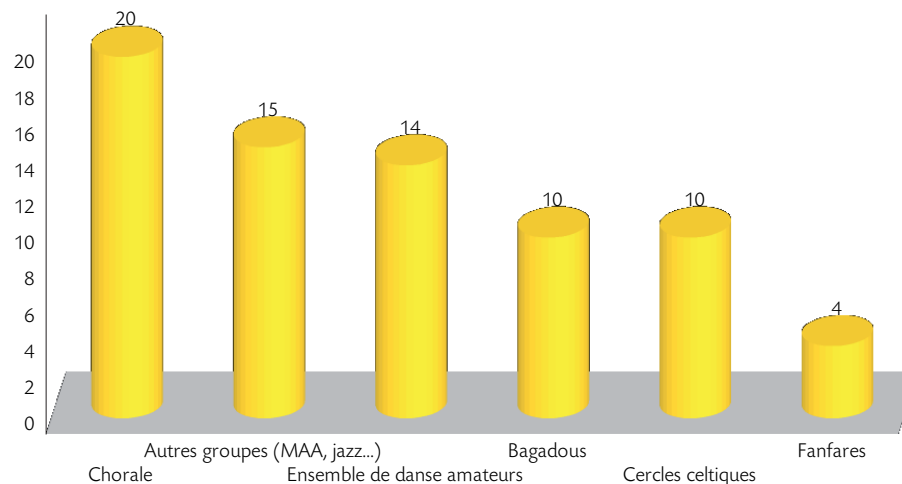
Quelle porosité entre le développement des pratiques amateurs et les écoles du territoire ? Des réseaux de solidarité et de mutualisation s'inventent en Finistère à en croire ce présent graphique.

Types de partenariats



Trente et une écoles mènent un partenariat avec une ou plusieurs pratiques amateurs de leur territoire et 9 écoles n'en mènent aucun. Ces partenariats peuvent porter sur : le prêt de locaux, le partage d'espaces communs (scènes et lieux de pratiques), l'émergence de projets de cours ou de création. Des soutiens pédagogiques existent via des propositions de cours/ateliers qui en passent parfois par la mise à disposition de professeurs, mais cela reste plus rare. Certaines disciplines artistiques s'inscrivent davantage que d'autres dans des réseaux de prêt et de mutualisation (de par leur histoire, leur implication au niveau local, leur situation économique ou par les liens que ces structures ont tissés avec les habitants). Ainsi, les chorales, les groupes et les ensembles de danse amateurs sont souvent concernés par ces partenariats :

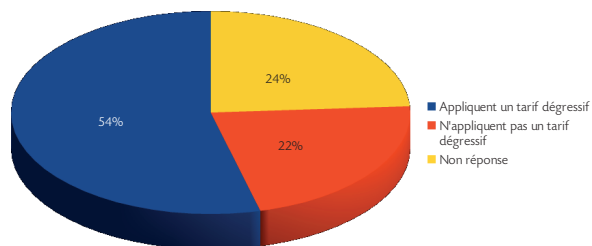
Pratiques concernées



* Capacité d'une personne à regagner du pouvoir sur sa propre vie et à sortir de situation de domination ou d'exclusion.

11. La mise en réseau des écoles facilitée par la proximité

Comment se développent les logiques de partenariats entre les écoles de musique et de danse ? La proximité géographique, le partage d'une vision commune ou d'affinités entre le personnel des différentes écoles constituent-ils des éléments clés qui favorisent ce rapprochement ?



Il semblerait que le critère géographique soit celui qui importe le plus, dans la mesure où 5 écoles de danse associatives sur 6 affirment mener des projets en partenariat avec d'autres écoles de musique et/ou de danse de leur territoire (Communautés de Communes) ou sur le département.

Ces partenariats se déclinent ensuite à échelle de différents pays, puisque 43 % des partenariats menés entre écoles sont situés à cheval entre différentes communautés de communes.

Quoi qu'il en soit, ils représentent pour les écoles une occasion de mutualiser des moyens pour développer des projets qui sans cela, ne pourraient pas voir le jour. Malgré un nombre important d'écoles encore non impliquées dans des échanges inter-écoles, nous pouvons constater qu'une forme de réseau se met en œuvre en permettant à ces établissements de mener divers projets communs.



Musiques actuelles - Conservatoire de Brest

➔ Pour aller à l'essentiel

Les écoles de musique ont un effectif plus élevé qu'en danse, en raison du nombre plus important de structures musicales sur le territoire. Cela résulte également de l'intégration tardive de la danse dans le secteur territorial.

La majorité des usagers dans les lieux d'enseignement sont de jeunes femmes de moins de 20 ans, notamment dans les écoles de danse. Les représentations associées à la pratique de ces activités artistiques obéissent à des rapports sociaux tacites en matière de genre et d'âge.

Les interventions sont plus développées en musique qu'en danse dans le primaire, avec 6 971 heures d'interventions en milieu scolaire en musique contre 427 heures par an. Elles se sont fortement développées sous l'impulsion du schéma départemental et ont touché 15 879 enfants scolarisés dans le 1er degré, soit 18,17 % des enfants scolarisés en Finistère.

La prise en compte des personnes en situation de handicap est en bonne voie : 55 % des établissements accueillent des personnes en situation de handicap ; 193 personnes sont concernées par ces interventions ; 96 % des enseignants sont impliqués et formés ; au moins 54 % des lieux d'enseignements ont un référent en interne pour le handicap. Notons que les cours collectifs sont privilégiés (par les écoles et les personnes) pour des raisons financières.

Pour autant, ces établissements communiquent peu sur leur offre. Il semble donc primordial d'accompagner les écoles dans l'élaboration d'une stratégie de communication accessible à tous les publics et de poursuivre les formations à destinations des enseignants engagées par Musiques et Danses en Finistère.

La majorité des écoles mobilisées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont des associations (à hauteur de 25 %), contre 8 % dans le secteur territorial.

Les lieux d'enseignement ont développé de multiples partenariats avec d'autres structures présentes sur leurs territoires. Cette dynamique dit quelque chose de l'utilité sociale des écoles de musique et de danse, de leur capacité à diffuser leur savoir-faire en s'adaptant à une grande variété de contextes et à un large panel d'usagers (maisons de retraites, MJC, petite enfance, hôpitaux, centres sociaux, milieu carcéral etc.). Cette étude montre que les lieux d'enseignement participent activement à l'épanouissement des publics fragilisés sur le territoire ; cette dimension qualitative de leur travail mérite d'être soulignée.

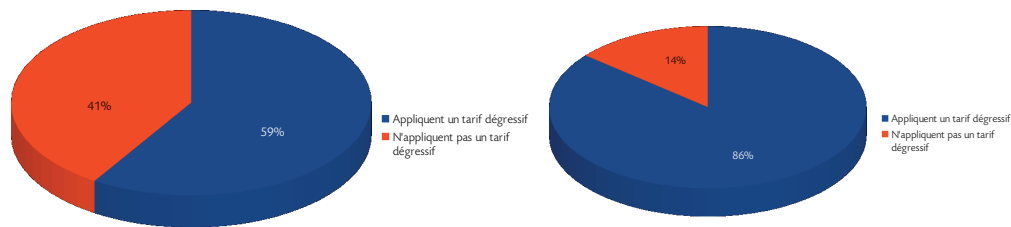
La mise en réseau des écoles de musique et de danse est surtout favorisée par leur proximité géographique : 5 écoles de danse associatives sur 6 affirment mener des projets en partenariat avec d'autres écoles de musique et/ou de danse de leur territoire. Cette mise en synergie des acteurs représente une occasion de mutualiser des moyens.

CHAPITRE 7 : POLITIQUES TARIFAIRES : ENCORE UN EFFORT

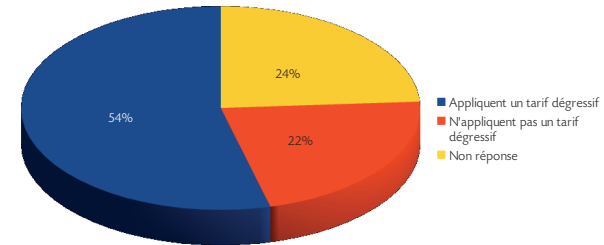
Le choix d'une politique tarifaire adaptée est un des leviers en matière d'accessibilité. Dans le cadre des enseignements artistiques, elle doit permettre à tous les usagers d'avoir accès à une pratique culturelle de qualité, quels que soient leurs revenus.

Sous le vocable tarifs dégressifs se cachent des réalités très différentes. Le coût pour les apprenants peut diminuer en fonction du revenu de leur famille, du nombre d'enfants inscrits par famille, d'une aide communale par enfant et par an, de la durée d'apprentissage, du nombre d'activités pratiquées dans l'école, etc.

Si les motifs qui justifient la mise en œuvre d'une tarification spécifique sont variés, peu d'écoles associatives intègrent ce prérequis. En effet, 41 % des associations appliquent un tarif dégressif, contre 86 % dans le secteur territorial. Cela tient probablement à la fragilité financière des associations qui ne peuvent financer sur leurs fonds propres le manque à gagner engendré par l'application de tarifs bas. Les collectivités locales octroient un financement moins important aux associations qu'aux équipements territoriaux pour la mise en œuvre de ces tarifs.



Structures appliquant ou non un tarif dégressif



Vingt écoles calculent leur tarif sur le quotient familial, outil de mesure de solidarité qui tient compte des revenus professionnels, de remplacements (Assedic, indemnités), des prestations familiales perçues mensuellement (APL...) et de la composition familiale. Il est utilisé pour calculer les participations familiales des apprenants en fonction des revenus et du nombre de personnes à charge ; Deux écoles appliquent un tarif avec abattement (réduction de 10 % à 30 %) ;

Parmi ces 22 établissements, 4 ont instauré en plus de leur politique tarifaire sur le quotient familial des tarifs spécifiques pour les demandeurs d'emploi et les étudiants.

Type d'écoles	Nombre d'établissements	Présence de tarifs dégressifs en fonction du revenu
Musique	20	11
Danse	6	3
Musique et danse	17	8
Total	43	22

Ce tableau met en évidence la prédominance de tarifs dégressifs dans les écoles

de musique. Le milieu de l'enseignement musical étant plus structuré, le choix d'une politique tarifaire accessible impacte moins sur la pérennité de ses activités (aides diverses, budgets plus importants, effectif plus nombreux etc.). Toutefois, des progrès restent à réaliser car 19 écoles n'appliquent pas de tarifs différentiels (dont 17 associatives et 2 territoriales) ; 2 écoles n'ont pas répondu à cette question.

Comparatif de la mise en place d'un tarif en fonction du revenu des familles

Type d'écoles	Associatif	Territorial
Fourchette basse	De 79 à 400 euros	De 62 à 280 euros
Fourchette haute	De 350 à 676 euros	De 365 à 546 euros

Le secteur territorial prend davantage en compte les questions d'accessibilité financière. Qui plus est, il semble important d'aider les écoles associatives à maintenir un tarif attractif, car elles sont souvent implantées au plus proche des usagers et sont garantes de l'équité territoriale en matière d'enseignement des pratiques amateurs. Ainsi, bien qu'appliquant des tarifs au quotient familial, les associations offrent des tarifs plus élevés qu'en territorial en raison de leur plus grande fragilité financière.

Malgré une majorité d'écoles appliquant des tarifs dégressifs prenant en compte les revenus des familles, un nombre important d'écoles associatives n'en appliquent pas.

La mise en œuvre de ces tarifs est facilitée dès lors que les projets d'enseignements artistiques sont à rayonnement intercommunal et font l'objet de conventions triennales d'objectif avec le Conseil départemental ; les écoles locales n'ont en effet pas d'obligation de mettre en place ces politiques tarifaires adaptées. Certaines écoles locales de danse et de musique les appliquent tout de même alors qu'elles n'y sont pas incitées par le schéma.

La mise en œuvre des tarifs différenciés repose encore essentiellement sur le financement des communes pour 54 % des écoles.

Pour 57 % des écoles, les tarifs s'appliquent en général à l'ensemble des habitants des communautés de communes.

Les tarifs spécifiques demandeurs d'emploi et étudiants sont rarissimes, ceci pouvant s'expliquer par le fait que ces publics fréquentent peu les écoles de

musique et de danse.

Pour la danse, toutes les écoles proposent des tarifs dégressifs : ces derniers ne se basent pas sur le revenu des familles, mais en fonction du nombre d'inscriptions au sein de la même famille (5 écoles sur 6) et à partir de la deuxième activité pratiquée (4 écoles sur 6).

Pour les écoles n'ayant pas de tarifs différenciés prenant en compte le revenu des familles, les écarts de tarifs sont marqués entre secteur associatif et territorial.

Musique

Tarif bas PGE : 242,25 euros

Tarif haut PGE : 647 euros

Danse

Tarif bas PGE : 123 euros

Tarif haut PGE : 330 euros

Écart des tarifs bas et haut selon secteurs

Type d'écoles	Associatif	Territorial
Tarif bas	381 euros	242,50 euros
Tarif haute	647 euros	547,50 euros

Pour les écoles de musique, les tarifs PGE des associations n'appliquant pas de tarifs dégressifs selon les revenus des familles sont plus élevés que les tarifs des écoles territoriales (écart de 140 € pour tarif bas et de 100 € pour tarif haut). On suppose que les associations reçoivent moins de financements publics et de ce fait font supporter le coût de l'activité principalement en proposant des tarifs plus élevés aux usagers afin d'équilibrer leurs budgets.

Remarque pour la danse :

Sur les 17 écoles qui proposent un PGE danse, 7 seulement ont répondu sur la question du coût. On peut expliquer ce faible taux de réponses par le fait qu'en règle générale, les écoles de danse ne communiquent pas sur leur PGE, car celui-ci n'est pas formalisé dans le cadre de l'organisation des études (pour des raisons de réflexion sur le projet pédagogique et de coût vues plus haut), mais plutôt mis en œuvre en cours d'année, en fonction des projets qui se présentent. Les coûts indiqués correspondraient donc plutôt au coût annuel d'inscription pour un cours hebdomadaire.

Point de vigilance : tous les PGE en musique et en danse ne sont pas organisés pédagogiquement de la même manière (nombre de cours dans la semaine, nombre de semaine de cours, nombre de professeurs encadrant les cours) ce qui peut avoir une incidence sur le coût du PGE supporté par l'école et au final sur les niveaux de tarifs.



Danse à l'école - Douarnenez

➔ Pour aller à l'essentiel

L'appellation tarifs dégressifs regroupe des réalités variables : 20 écoles intègrent le quotient familial, 2 écoles appliquent un tarif avec abattement (réduction de 10 % à 30 %) ; 4 ont instauré en plus du quotient familial des tarifs spécifiques pour les demandeurs d'emploi et les étudiants.

Une harmonisation des politiques tarifaires et des PGE permettrait d'instaurer davantage d'équité dans les modalités d'accès aux enseignements artistiques pour les apprenants. En effet, tous les PGE en musique et en danse ne sont pas organisés pédagogiquement de la même manière (nombre de cours dans la semaine, nombre de semaines de cours, nombre de professeurs encadrant les cours) ce qui peut avoir une incidence sur le coût du PGE supporté par l'école et par là même sur les niveaux de tarifs.

Le Parcours Global d'Etude ne rime pas avec accessibilité financière, car certaines écoles conventionnées ne proposent pas de tarifs ajustés au revenu des familles malgré les préconisations.

Le rayonnement intercommunal des projets d'enseignements artistiques et la signature de conventions triennales avec le Conseil départemental sont deux facteurs qui facilitent l'instauration d'une tarification ajustée à la situation des personnes. Pour autant, certains territoires conventionnés ont des difficultés dans la mise en œuvre de tarifs différenciés.

41 % des associations appliquent un tarif dégressif, contre 86 % dans le secteur territorial. Le secteur territorial est plus enclin à proposer une politique tarifaire adaptée aux revenus et à la situation des familles, car il est mieux structuré et soutenu (aides des collectivités publiques, budgets plus importants, effectifs plus nombreux etc.)

Il semble important d'aider les écoles associatives à maintenir un tarif attractif car elles sont souvent implantées au plus proche des usagers et sont garantes de l'équité territoriale en matière d'enseignement des pratiques amateurs (via un accompagnement en matière de gestion financière, en harmonisant les politiques tarifaires, en sensibilisant les équipes à la question de l'accessibilité etc.)

Les tarifs dégressifs sont plus pratiqués dans les écoles de musique que dans les écoles de danse.

Si les écoles de musique se basent davantage sur le quotient familial, les écoles de danse se basent quant à elles, sur le nombre d'inscriptions par famille et sur le nombre d'activités pratiquées pour proposer des réductions.

CHAPITRE 8 : ET APRÈS ?

PRÉCONISATIONS POUR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU SCHÉMA

- 1 Les avancées introduites par le schéma
- 2 Les perspectives de travail : préconisations
- 3 Le bilan synthétique (carte heuristique)

1 Les avancées introduites par le schéma

Depuis 2004, le déploiement du schéma départemental des enseignements artistiques en musique et en danse en Finistère a permis d'actualiser les dispositifs du Conseil départemental pour le soutien aux enseignements artistiques en place depuis 2001. Il introduit dans le même temps un certain nombre d'avancées pour les professionnels du secteur et les usagers.

L'analyse des questionnaires met en exergue le caractère structurant du schéma sur les activités des écoles de musique et de danse. Voici les principaux points forts qui résultent de sa mise en œuvre :

- la sensibilisation des élus locaux sur l'importance de soutenir et d'accompagner le développement des enseignements artistiques ;
- l'aménagement du territoire avec l'implication des EPCI envers les écoles de musique. Cela s'est traduit par la hausse du nombre de conventions d'objectifs et par le soutien financier des EPCI ;
- la création du Parcours Global d'Etude et sa mise en œuvre à 89 %. Ce dispositif offre aux élèves les clés dont ils ont besoin pour développer leur pratique artistique : créer des passerelles entre les disciplines musicales et chorégraphiques, développer les pratiques collectives, aller à la rencontre des professionnels du milieu, quantifier leur progression (évaluation continue et formative) ; le renouveau de la formation musicale, pour favoriser l'essor des pratiques pédagogiques et développer le diplôme de professeur de formation musicale ;
- la progression des partenariats avec les lieux de spectacles. 76 % des écoles (musique et danse confondues) ont un partenariat avec un lieu de diffusion ;
- la consolidation de l'emploi, avec une montée en puissance des Equiva-

lents Temps Plein, la hausse du nombre de Contrats à Durée Indéterminée dans le secteur associatif et la création de postes de coordinateurs et de directeurs ; la formalisation des projets d'établissements. Sous l'impulsion du schéma, une majorité d'écoles se sont dotées d'un projet d'établissement pour gagner en lisibilité, améliorer leur offre, travailler sur leur gouvernance, accroître leur inscription sur leur territoire, prioriser leurs axes de travail et les stratégies qui en découlent ;

- l'accès à la formation, notamment grâce au réseau des directeurs coordinateurs – instance qui permet de recueillir les problématiques rencontrées par les professionnels – et l'organisation de cycle de formations accessibles à destination des professionnels (sur la prise en compte des publics en situation de handicap, ..., ..., ...), proposées par Musiques et Danses en Finistère ;
- la prise en compte du très jeune public, avec l'essor des cours d'éveil et d'initiation musicale ou la hausse des interventions en milieu scolaire qui touche 17 % des enfants scolarisés en Finistère par an ;
- la prise en compte des personnes en situation de handicap : 193 personnes sont accueillies dans 55 % des écoles de musique et de danse.

L'application du schéma s'est également accompagnée d'avancées notables en matière d'aménagement culturel du territoire, de transdisciplinarité, d'observation... Nous avons néanmoins choisi de placer ces éléments dans le chapitre 2, dans la mesure où ils ne sont pas encore stabilisés. Qui plus est, ils gagneraient à s'enrichir de nouvelles préconisations.

2 Les perspectives de travail : préconisations

Ce tableau présente de manière succincte les pistes qui se sont dessinées au fil de l'état des lieux pour répondre aux problématiques des écoles de musique et de danse. Ces préconisations feront l'objet d'un prochain travail, en concertation avec les réseaux professionnels, et donneront lieu à un plan d'action.

Thématique	Constat	Points forts	Points faibles	Préconisations
La structuration des écoles de danse	Les lieux d'enseignement musicaux se sont plus facilement intégrés au schéma que les écoles de danse.	L'augmentation du nombre d'écoles soutenues (10 écoles supplémentaires aidées).	Les moyens financiers mobilisés sont moins importants en danse.	Rendre possible le conventionnement entre 2 écoles de danse. S'interroger sur une aide aux projets plutôt que sur une aide forfaitaire.
			le nombre d'écoles soutenues est plus important à moyens constants.	Continuer à travailler sur le rapprochement entre musique et danse. Accompagner la structuration de l'enseignement territorial en danse, inciter les EPCI à prendre en compte les enseignements chorégraphiques. Former les enseignants.
			L'isolement des professeurs	Favoriser les rencontres inter-écoles pour valoriser les binômes musique et danse ; inciter à leur développement.
La structuration de l'emploi dans le secteur associatif.	Si les écoles de musique et de danse associatives sont plus nombreuses en Finistère, elles disposent de moins de moyens humains.	La prise en compte de l'enseignement de la musique par les EPCI s'est soldée par la création de postes de direction et de coordination.	Le travail à temps partiel est une des caractéristiques de ce secteur associatif, avec une difficulté à développer des postes à temps complet.	Réfléchir au développement de groupements d'employeurs.
L'équilibre financier.	Il y a moins de moyens humains dans le secteur associatif que dans le territorial, pour des effectifs plus nombreux. Les financements sont davantage portés sur les savoirs académiques que sur les pratiques émergentes.	Le nombre d'élèves est important dans les écoles associatives. Ces dernières ont bien souvent une mission de service public.	Comment aider les écoles à atteindre un équilibre financier sachant que les financements publics ne sont pas extensibles?	Développer l'autofinancement; Favoriser les équilibres financiers (DLA, autofinancement...) Sensibiliser les élus aux écoles associatives qui proposent une mission de service public. Aider les écoles à prioriser leur projet et dans la gestion financière de leur activité.

Thématique	Constat	Points forts	Points faibles	Préconisations
La formation	53% des écoles mettent en place un plan de formation. 60% des enseignants ne suivent pas de formation dans le secteur musical ainsi que 43 % en danse.	Les enseignants se forment davantage dans le secteur où ils sont le plus nombreux : secteur territorial pour la musique et secteur associatif pour la danse.	Comment accroître la formation et sensibiliser les personnes qui ne viennent pas en formation (manque de disponibilité des enseignants à mi-temps, absence de suivi administratif, coûts...)	Continuer à adapter l'offre de formation aux besoins exprimés via les rencontres du réseau de directeurs des écoles de musique et de danse. Stabiliser l'emploi pour libérer du temps. Continuer à proposer des formations accessibles. Créer des journées de sensibilisation/formation ajustées aux problématiques du secteur (en proposant aux enseignants de pratiquer ensemble une pédagogie etc.)
	La loi du 5 mars 2014 sur la réforme de la formation professionnelle introduit de nombreux changements qui impactent l'accès à la formation du secteur culturel.	La création du CPF, du CEP, révision des missions des OPCA, des règles de financement de la formation professionnelle, des taux de cotisation...		Travailler avec UNIFORMATION, le CNFPT, le Pont supérieur. Accompagner les équipes dans la mise en œuvre de plans de formation.
Les projets pédagogiques	Les projets pédagogiques ne sont pas rédigés dans toutes les écoles ; lorsqu'ils sont écrits, leurs contenus ne sont pas connus.	81 % des écoles ont un projet pédagogique ou en cours de rédaction	Des écoles n'ont pas de projet pédagogique écrit	Accompagner les écoles dans la rédaction de leur projet d'établissement Les aider à intégrer les parties-prenantes aux dynamiques de projet.
			Le manque de lisibilité sur les contenus.	Connaître et évaluer les contenus des projets pédagogiques.
L'enseignement des musiques actuelles amplifiées	L'enseignement des musiques actuelles amplifiées est peu développé.			Sensibiliser les équipes, investir dans du matériel adéquat, former les professeurs, développer les partenariats avec les lieux déjà équipés (SMAC, Scènes nationales...)
L'enseignement vocal	Il existe peu de postes d'enseignants vocaux dans les écoles de musique.			Renforcer le partenariat avec la Fédération du chant choral Favoriser le recrutement de personnes ressource en voix avec des compétences élargies (accompagnement des groupes en répétition, voix de l'enfant, diversité des répertoires...)

Thématique	Constat	Points forts	Points faibles	Préconisations
La connaissance des usagers.	Absence d'enquête de publics.			Réunir les conditions pédagogiques où l'élève est en situation de recherche. Procéder à une étude de publics pour identifier les freins, les besoins et les attentes des apprenants (enjeu professionnel ou non), leurs pratiques culturelles. Faire le lien avec les études nationales.
La prise en compte des personnes en situation de handicap (PSH)	55 % des établissements déclarent accueillir des personnes en situation de handicap.	La formation des enseignants à la prise en compte des PSH s'est largement diffusée, avec la présence de référents handicaps dans les écoles.	Le manque de formation des équipes (hors enseignants) et le caractère inadapté des locaux en termes d'accessibilité sont souvent pointés du doigt.	Accroître le nombre de référents handicaps, les former et mettre en place un groupe de travail pour les référents. Sensibiliser les équipes à la démarche. Aider les établissements à mieux communiquer sur leur offre pour les PSH (organisation d'une formation) et à tisser des partenariats avec le secteur social. Accompagner les écoles dans l'élargissement de leur offre en renforçant la formation.
Les Temps d'Activité Périscolaires	Onze écoles interviennent lors des TAP (chiffre 2014)		La prise en charge financière des TAP par les communes ne suffit pas toujours à couvrir le coût des intervenants des écoles de musique et danse ; certaines écoles connaissent des soucis d'organisation.	Continuer le travail d'observation autour des TAP
L'utilité sociale des lieux d'enseignement artistiques	Les lieux d'enseignement ont développé de multiples partenariats (maisons de retraites, MJC, petite enfance, hôpitaux, centres sociaux).			Réfléchir à un référentiel pour aider les écoles à quantifier leur utilité sociale. Cet outil peut être intégré dans les critères d'attribution des aides publiques et aider à la recherche de financements privés.
La mutualisation	Une des préconisations du schéma consistait à favoriser la mise en réseau des écoles.		La mise en lien des écoles est plus ou moins aboutie selon les territoires.	S'appuyer sur les plateformes existantes. Etudier avec les écoles l'intérêt de mutualiser les instruments, le matériel, les compétences... Développer des réseaux de prêts et de mutualisation (locaux, matériels, compétences, de projets co-réalisés, de co-production).

Thématique	Constat	Points forts	Points faibles	Préconisations
La danse	L'enseignement de la danse est moins structuré que celui de la musique.	Il existe une réelle dynamique de réseaux entre les enseignants.	Le secteur de la danse apparaît plus fragilisé que la musique (effectifs moindres, financements moins importants, manque de formation...)	Aider à la structuration de la danse en Finistère via le schéma (axe prioritaire) : sensibiliser les élus, développer l'ingénierie de projet.
La politique tarifaire	Les critères varient selon les écoles (quotient familial, nombre d'enfants inscrits, d'activités, tarifs étudiants, demandeurs d'emploi).		De nombreuses écoles ne proposent pas de tarifs différenciés	Continuer à développer une politique tarifaire cohérente sur l'ensemble du territoire. Accompagner le secteur associatif dans cette démarche et l'aider à maintenir des tarifs accessibles.
Le PGE	L'application du PGE est inégale selon les territoires.	Le PGE a pris son envol.	Les temps de cours supplémentaires et les activités complémentaires ne sont pas toujours compris par les familles.	Développer différentes formules adaptées aux moyens et aux envies des apprenants (forfaits). Sensibiliser les familles.
				Renouveler les modèles pédagogiques. Accompagner l'ensemble de parties prenantes engagées dans chaque PGE.
La communication	Les écoles communiquent peu sur leur offre, leurs projets, leurs bilans.	Une grande diversité d'activités est pourtant proposée au sein des écoles.	Le manque de valorisation des actions engagées.	Développer des formations en matière de communication (en interne et en externe).
La transdisciplinarité	Les comités de suivi du schéma sont répartis par esthétiques en Finistère : MDF pour la musique et la danse, la MDT pour l'art dramatique.			Créer un comité de suivi du schéma transdisciplinaire (MDF, MDT, écoles de danse...)
	Le binôme musique et danse est un dispositif transversal proposé dans 33% des écoles.		Danse accolée à la musique.	Développer le binôme musique et danse et les réseaux de proximité.
	Il n'existe pas de passerelle entre les cursus associatifs et territoriaux pour les élèves.		Le manque de porosité entre les cursus.	Favoriser le rapprochement les petites écoles avec les autres .

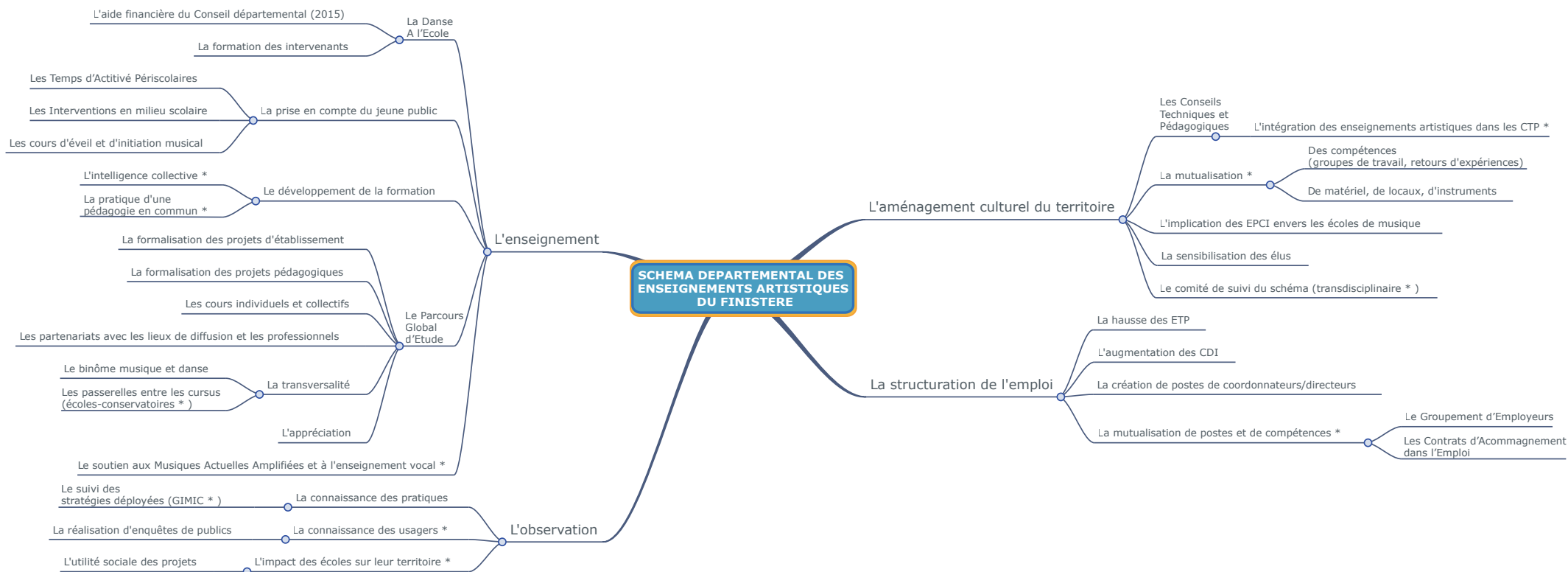
Thématique	Constat	Points forts	Points faibles	Préconisations
	On constate un manque de porosité entre les pratiques.		Le secteur reste segmenté (réseaux, aides, pratiques).	Instaurer des groupes de travail inter-établissements. Développer la formation-action (mise en situation des professionnels). Favoriser le partage d'expériences (retours d'expériences, visites in situ, rencontres...) Travailler à partir d'outils d'intelligence collective.
L'aménagement culturel du territoire	On observe une répartition inégale des écoles sur le territoire et une fragilisation du secteur associatif (garant de l'équité territoriale).	La forte implication des EPCI.		Favoriser les pratiques culturelles de proximité en milieu rural. Intégrer les enseignements artistiques dans les contrats de territoire (texte sur les enseignements artistiques dans les conventions avec le département, travail en lien avec le service Contrat de territoire du Conseil départemental, réunion de territoire avec l'ensemble des acteurs).
La poursuite, l'observation	Le travail d'analyse et d'observation permet de quantifier l'incidence des stratégies déployées, de rester en veille sur l'évolution et les besoins du secteur.			Créer un pôle d'observation adossé à un pôle action. Développer les outils à MDF (GIMIC) et élargir le spectre d'étude (enquêtes de publics).

Le nombre d'écoles soutenues est plus important à moyens constants.

Continuer à travailler sur le rapprochement entre musique et danse.

Accompagner la structuration de l'enseignement territorial en danse, inciter les EPCI à prendre en compte les enseignements chorégraphiques.

3 Le bilan synthétique (carte heuristique)



Légende :

- les éléments présentés témoignent des chantiers qui ont été mis en œuvre de 2004 à 2015 dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques de musique et de danse ;
- les lignes marquées par un astérisque (*) constituent des pistes de travail exploratoires pour répondre aux enjeux contemporains auxquels sont confrontées les structures ;



*Musiques et Danses
en Finistère*

12 rue Stang ar c'hoat - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 95 68 90 - courriel : contact@md29.org - Site : www.md29.org

© Tous droits réservés - juin 2015

Crédits photos : MDF / Conservatoire de Brest Métropole / Le Patio Morlaix / Ecole de musique du Poher
Ecole intercommunale de musique et de danse de Douarnenez / Gérard Le Doudic pour Escabelle